



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du deuxième semestre 2021

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie ou du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie
Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Tél. (+352) 247 74125

observatoire@eco.etat.lu

Mars 2022

Cette publication est téléchargeable sur le site <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications.html>
© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2022

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie l'évolution des prix à la consommation de l'année 2021. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier des charges comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 242 agrégats du 4^e niveau de l'indice des prix à la consommation national (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport, l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et des moyennes de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac, ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Enfin, la troisième et dernière partie du rapport recense tous les travaux effectués par l'OFP depuis sa création en 2011 jusqu'à ce jour.

Table des matières

Avant-propos	3
Table des matières	4
Résumé	5
1 L'inflation luxembourgeoise en 2021	6
1.1 Généralités.....	6
1.1.1 L'indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats.....	10
1.1.2 L'indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions.....	12
1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes.....	17
1.3 Les prix administrés.....	19
1.3.1 Explication du terme « prix administrés ».....	19
1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008).....	20
1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés.....	21
1.4 Le mécanisme d'indexation automatique des salaires.....	26
1.4.1 Fonctionnement.....	26
1.4.2 Evolution de l'échelle mobile des salaires.....	26
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins	28
2.1 Introduction.....	28
2.1.1 Dépenses de consommation par pays.....	28
2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg.....	29
2.2 Généralités.....	30
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	35
3 Les travaux effectués par l'Observatoire de la formation des prix depuis sa création	40
4 Annexe 1 : Définitions	45
5 Annexe 2 : Comparaison IPCN/IPCH	47

Résumé

1. L'inflation annuelle a grimpé à 2,53% en 2021 contre 0,82% en 2020. Cette hausse s'explique principalement par le renchérissement des produits pétroliers (27,6%) engendré par la reprise économique et le rattrapage des prix du Brent, qui avaient chuté l'année dernière en raison de la crise du coronavirus, ainsi qu'à l'introduction du droit d'accise autonome additionnel dénommé « Taxe CO₂ » en janvier 2021 et la hausse des prix des services (1,50% contre 1,27% en 2020).
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, s'est élevée à 1,47% en 2021 notamment suite à une progression moins rapide des prix des produits alimentaires (contre 1,60% en 2020).
3. Les prix des services ont augmenté de 1,50% en 2021 contre 1,27% en 2020. Cette hausse a été plus élevée par rapport à l'an dernier notamment suite au déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire en octobre 2021. Les catégories ayant contribué le plus à cette hausse des prix des services sont celles des entretiens et réparations (5,2%) ainsi que des services financiers (5,2%) et des salons de coiffure pour femmes (3,6%).
4. Les prix de l'énergie ont fortement augmenté en 2021 (18,8%) contribuant fortement à l'inflation. En particulier ce sont les prix du mazout de chauffage (50,1%), du diesel (25,1%), de l'essence (22,6%) ainsi que du gaz liquéfié (19,0%) et de ville (18,4%) à avoir connu les plus fortes hausses. A l'inverse les prix de l'électricité ont diminué de 0,2% après avoir connu une hausse de 9,8% en 2020.
5. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont enregistré une hausse de 0,7% en 2021 par rapport à l'année précédente. Les prix de la catégorie transport combiné de personnes par rail et route restent encore impactés à la baisse (-53,8% en 2021 par rapport à 2020) suite à la mise en place de la gratuité des transports publics en mars 2020 alors que le transport de personnes par autobus ainsi que par chemin de fer ont diminué de respectivement 11,1% et 9,4% en 2021. A l'inverse, les prix des services médicaux ont augmenté de 5,4%, la reprise des eaux usées de 3,3% et la collecte des ordures ménagères de 2,8%. Les activités de loisirs tels que les théâtres, concerts, musées, bibliothèques voient leurs prix augmenter de 2,7% alors que les cantines connaissent un renchérissement de 2,5%. A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'indice des prix, une mesure exacte des prix administrés n'est pas possible et il ne s'agit ici que d'une approximation.
6. Après une adaptation automatique des salaires au 1^{er} janvier 2020, la moyenne semestrielle a de nouveau dépassé la cote d'échéance en septembre 2021. A ce moment, l'inflation cumulée s'est élevée à 2,55%, ce niveau permettant de déclencher une nouvelle adaptation des traitements, salaires, pensions, rentes et autres indemnités au 1^{er} octobre 2021.
7. L'inflation est répartie à la hausse partout dans l'Union européenne (2,47%) : l'inflation luxembourgeoise en 2021 est légèrement supérieure à celle-ci, mais inférieure à celle de la Belgique (3,22%), de l'Allemagne (3,21%) et des Pays-Bas (2,83%). L'inflation luxembourgeoise dépasse cependant celle de la France (2,07%) qui affiche un des taux les plus bas de la zone euro.

1 L'inflation luxembourgeoise en 2021

1.1 Généralités

Au Luxembourg, le taux d'inflation annuel s'élève à 2,53% en 2021, en nette hausse par rapport au taux de 0,82% de 2020. Cette hausse de l'inflation, sensiblement plus élevée par rapport à celle de l'an dernier, s'explique par la hausse des services mais surtout par le renchérissement des produits pétroliers suite au rattrapage des prix du Brent qui avaient chuté l'année dernière en raison de la crise du coronavirus, ainsi qu'à l'introduction du droit d'accise autonome additionnel dénommé « Taxe CO₂ » en janvier 2021.

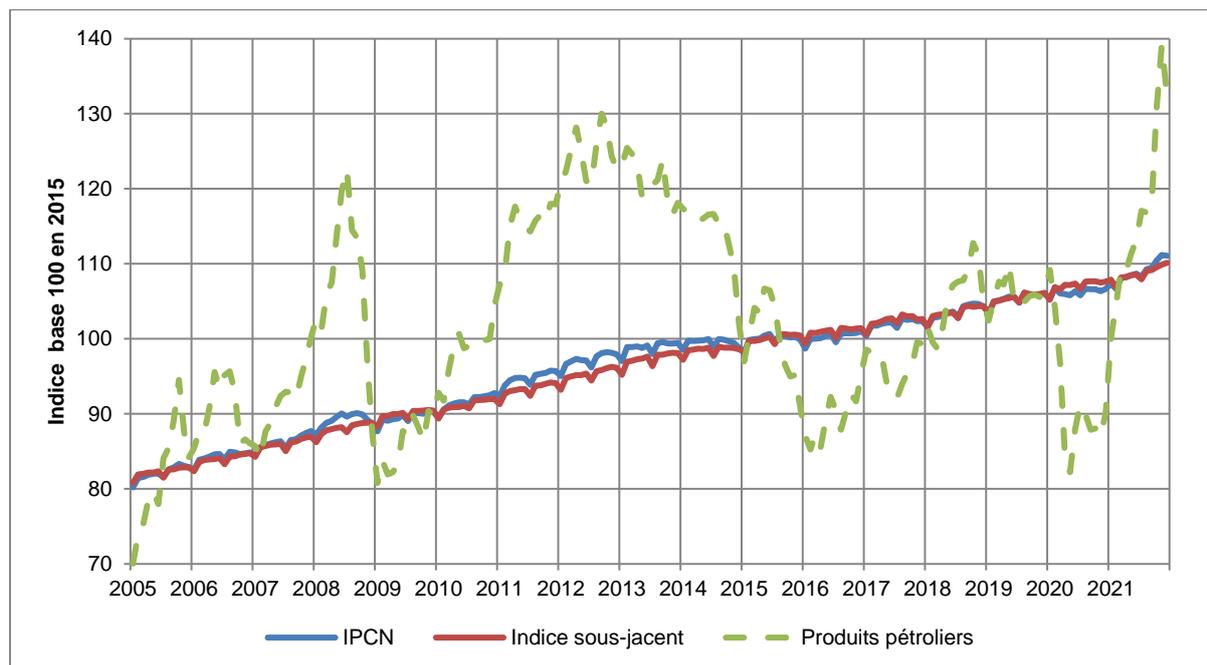
La crise sanitaire, et les mesures prises à cet effet, ont cependant modifié la consommation des ménages en 2020, ce qui a impacté le calcul de l'indice en 2021. En effet, le système de pondération de l'IPCN est mis à jour au début de chaque année afin de refléter fidèlement les dernières évolutions des habitudes de consommation des résidents du Luxembourg. Il en ressort qu'entre 2020 et 2021, les poids ont principalement augmenté pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+2,2 points de pourcentage) et Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+1,2 points de pourcentage), au détriment des Hôtels, restaurants et cafés, des transports et des loisirs et culture (respectivement -1,6, -1,5 et -1,4 points de pourcentage), en particulier des voyages à forfait (-1,2 points de pourcentage). Ces changements importants dans les pondérations, surtout au niveau des sous-composantes, ont un impact direct sur le taux d'inflation de 2021.

Le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg est mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et est exprimé en année de base 2015=100. Suite au décalage de la période des soldes d'hiver¹, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en février, et non en janvier comme d'habitude, pour reprendre ensuite.

L'écart entre l'IPCN et l'indice sous-jacent, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. Annexe 1), se creuse par exemple si les prix des produits pétroliers augmentent plus rapidement que ceux des autres biens et services. Alors que l'indice sous-jacent était supérieur à l'IPCN dû au recul des produits pétroliers en 2020 suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, avec le renchérissement des produits pétroliers, à partir de mai 2021 la courbe de l'IPCN a dépassé celle de l'indice sous-jacent (cf. graphique 1-1).

¹ En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, les soldes d'hiver 2020-2021, initialement fixés du 2 au 30 janvier 2021 inclus, ont été **reportés du 20 janvier au 17 février 2021 inclus** (<https://guichet.public.lu/fr/actualites/2021/janvier/19-nouvelles-dates-soldes-hiver.html>)

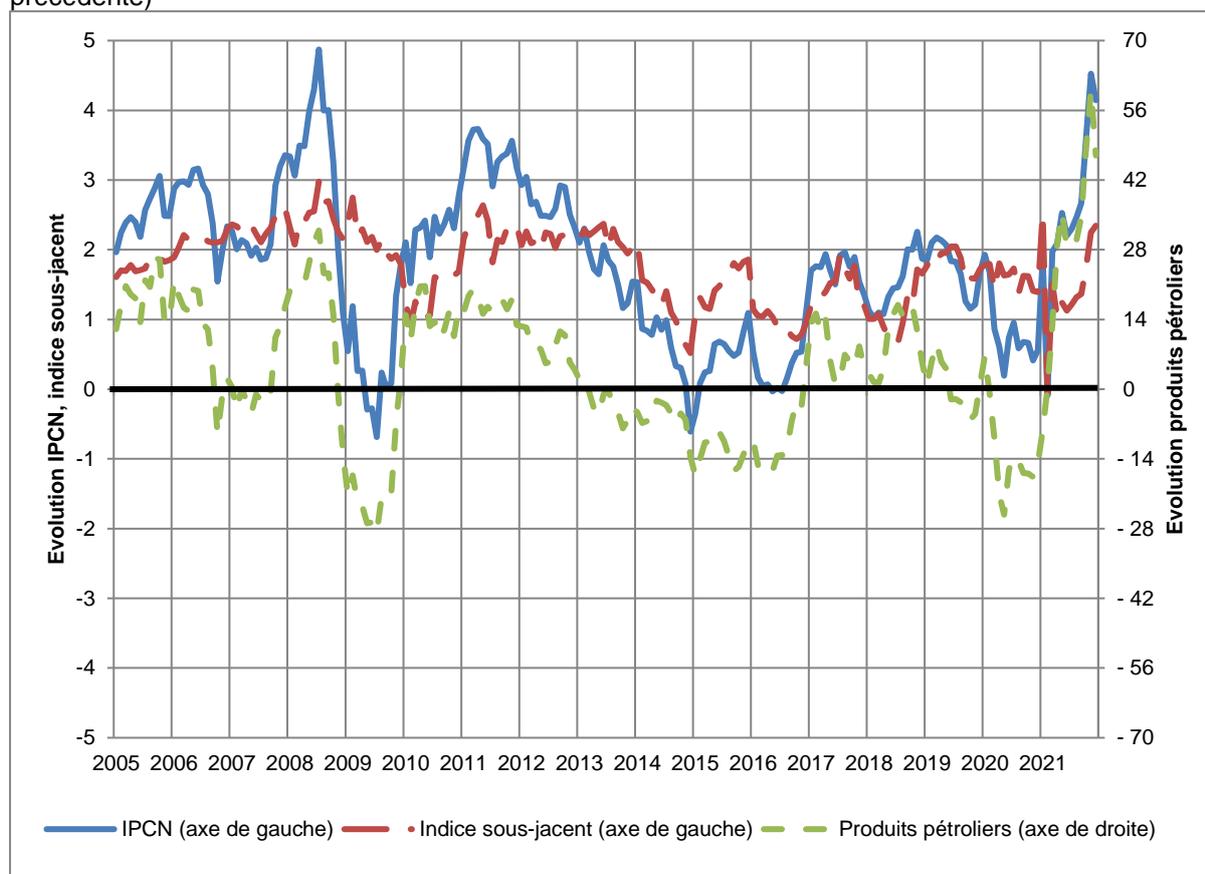
Graphique 1-1 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers (2005 à 2021) (indice 2015 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En 2021, l'inflation sous-jacente s'est élevée à 1,47%, contre 1,60% en 2020, ceci s'explique principalement par une évolution moins rapide des prix des produits alimentaires. Alors qu'ils avaient connu une baisse de 13,5% en 2020 par rapport à l'année précédente, en 2021 les produits pétroliers ont rebondi de 27,6%, et la hausse la plus forte a été recensée en novembre 2021 lorsqu'une augmentation de 60% des prix par rapport à novembre 2020 a été enregistrée.

Graphique 1-2 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La hausse des prix pétroliers a particulièrement affecté l'évolution des prix au Luxembourg en 2021. Cette accélération s'explique d'une part par une hausse du prix du pétrole sur les marchés internationaux suite à la reprise économique mondiale, la politique stricte de quotas décidé conjointement par l'OPEP et de la Russie afin de limiter l'offre du pétrole, ainsi qu'aux tensions géopolitiques résultant d'attaques sur des installations pétrolières en Arabie saoudite². D'autre part, au niveau national, un prix minimal du carbone au Luxembourg a été introduit à partir du 1^{er} janvier 2021³. En effet, cette mesure, qui est une des mesures prévues par le « Plan national intégré en matières d'énergie et de climat du Luxembourg » (PNEC) qui vise mettre en œuvre les objectifs de l'accord de Paris, est ainsi basée sur le principe de pollueur-payeur. Le prix minimal du carbone s'applique aux carburants (essence et diesel), ainsi qu'au mazout de chauffage et au gaz. En 2021, le prix du carbone a été fixé à 20 EUR la tonne de CO₂ dont le montant augmentera de 5 EUR en 2022 et en 2023. Ce montant reste pourtant marginal sur le prix de l'essence, du diesel et du mazout vendu à la pompe (c.-à-d. de respectivement 0,051€, 0,057€ et 0,061€ TTC) lorsque comparé à la hausse des prix maxima entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 (+0,216€, 0,219€ et 0,099€ TTC).

L'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux détermine en grande partie les variations des prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants. Suite à la

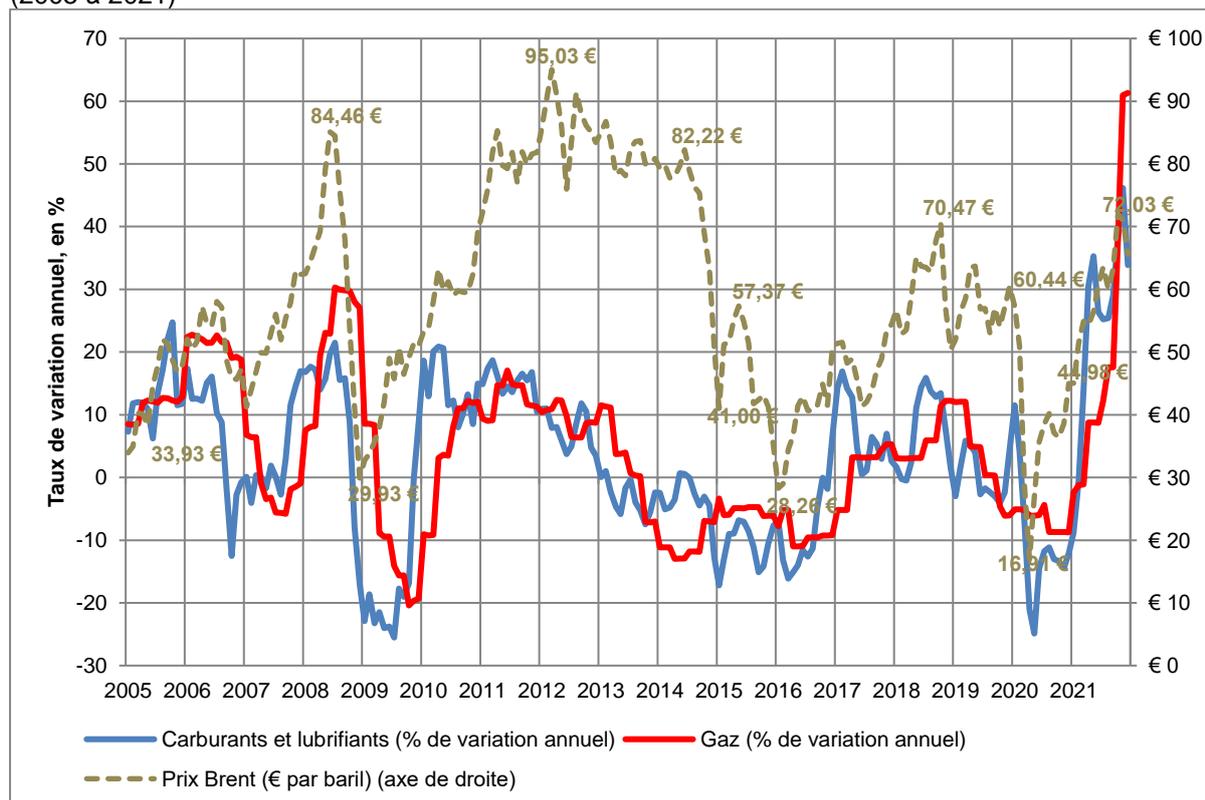
² Premier rapport trimestriel 2021 de l'Institut des comptes nationaux (Belgique):

<https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2021-icn-0>

³ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2020/10-octobre/30-pollueur-payeur.html

baisse de la demande en produits pétroliers, notamment liée au confinement imposé par plusieurs gouvernements dans le monde au premier trimestre afin de contrer l'épidémie Covid-19, en 2020 le prix du Brent a sombré pour atteindre, en avril 2020, le niveau le plus bas enregistré depuis juin 1999 c'est-à-dire \$18 (17€) contre \$71 (63€) l'année précédente. Après être repartis à la hausse dès le mois de juin, les prix des produits pétroliers n'ont cessé d'augmenter en 2021 pour atteindre un pic en octobre 2021 \$84 (72€). Un tel niveau de prix n'avait plus été recensé depuis 2014.

Graphique 1-3 : Evolution du prix du Brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à 2021)

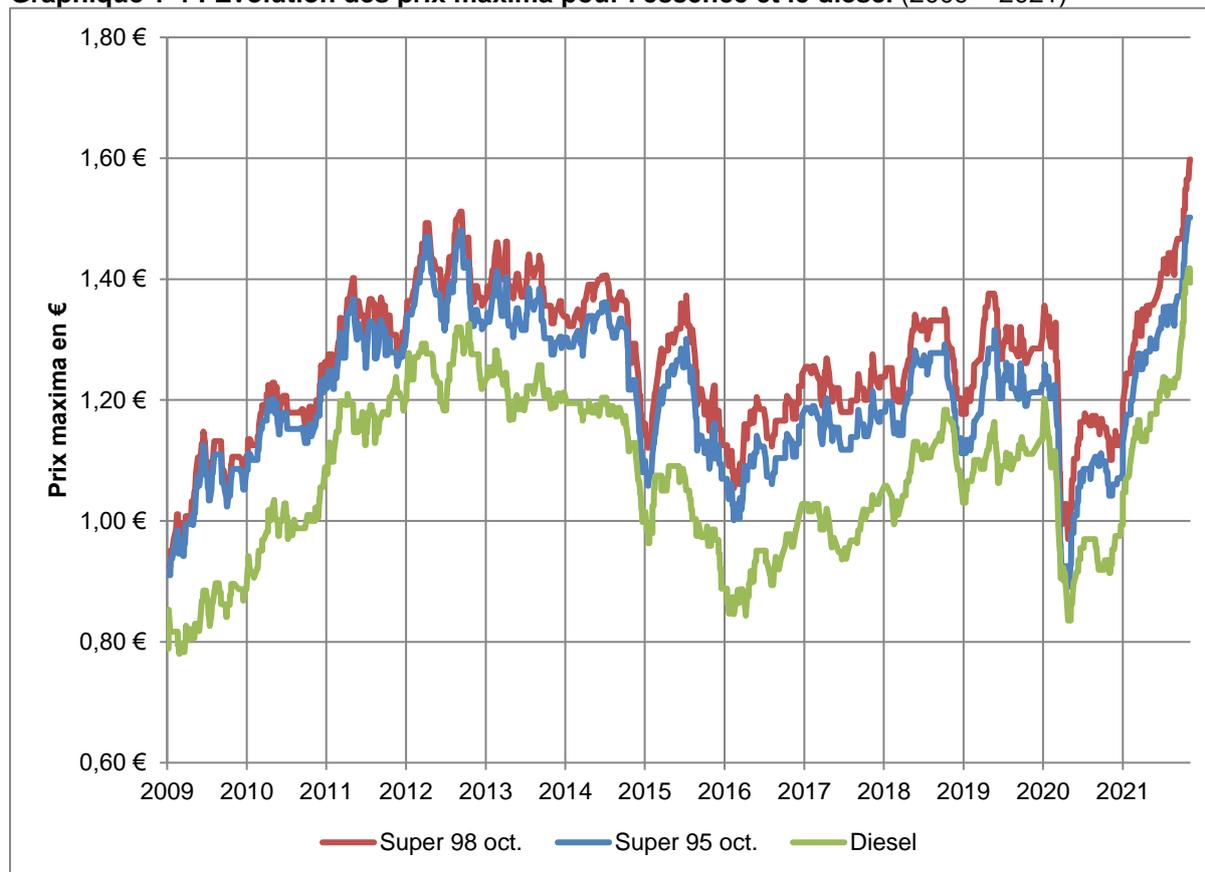


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les prix maxima de l'essence et du diesel ont connu une augmentation par rapport à 2020 lorsque les prix des produits pétroliers avaient chuté drastiquement, notamment lors du Grand confinement (mars-mai 2020). En 2021, ces prix sont repartis à la hausse : le prix du litre de Super 98 s'est situé entre 1,19€ et 1,60€ et celui du litre de diesel entre 1,05€ et 1,42€ (TTC). Mais c'est surtout le prix du gaz qui connaît une augmentation spectaculaire et enregistre une hausse de 61,3% en décembre 2021 par rapport au même mois de l'année précédente. L'augmentation du prix du gaz sur les marchés de gros s'explique principalement par la hausse du cours du pétrole (l'indexation de certains contrats variables tient compte de l'évolution du cours du pétrole), par la forte demande mondiale de gaz naturel en raison, entre autres, de la reprise économique, par de faibles stocks européens de gaz suite à un hiver et un printemps plutôt froid, et par l'augmentation du prix du CO₂ en Europe qui a provoqué une hausse de la demande de gaz naturel, au détriment du charbon, dans le cadre de la production d'électricité⁴.

⁴ <https://economie.fgov.be/fr/file/2795572/download?token=mSak8nkS>

Graphique 1-4 : Evolution des prix maxima pour l'essence et le diesel (2009 – 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.1.1 L'indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats

L'indice des prix à la consommation national peut être divisé en 4 agrégats : bien non durables (alimentation, énergie), biens semi-durables (textile, habillement), biens durables (véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir) et services.

Les biens non durables, qui ont une pondération de 31,33% dans l'IPC�, ont augmenté de 4,6% en 2021 et sont responsables de 1,45 points de pourcentage de l'inflation totale de 2021. Cette hausse a été causée principalement par le renchérissement des prix de l'énergie, en particulier ceux du mazout de chauffage (+50,1%), du diesel (+25,1%), de l'essence (+22,6%) et du gaz liquéfié (+19%) et de ville (+18,4%). Les produits alimentaires ont connu une hausse de 1% par rapport à 2020 tirée principalement par le prix du poisson et des fruits de mer (+3,1%). Le deuxième semestre 2021 a été caractérisé par une hausse spectaculaire des prix des produits pétroliers qui ont augmenté en moyenne de 41,24% par rapport au deuxième semestre 2020 et ont contribué à près de la moitié (1,64) des points de l'inflation de la deuxième moitié de l'année. Ceci a eu un impact sur les prix des biens non durables qui ont augmenté de 6,54% en cette même période.

Les prix des biens semi-durables ont augmenté de 1,2% en 2021. Avec une pondération de 9,55% dans l'IPC�, les prix des biens semi-durables ont une influence très limitée (0,14 points de pourcentage) sur l'évolution du taux d'inflation. Les catégories des pneus (+2,8%) et des articles de voyages et autres contenant (+4,9%), ont connu les plus fortes hausses au sein de cet agrégat, cependant leur contribution à l'inflation reste minime.

Les biens durables ont une pondération de 12,14% dans l'IPCN, sont responsables de 0,23 point de pourcentage de l'inflation en 2021 et voient leurs prix augmenter de 1,8% par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par la contribution des voitures neuves dans cet agrégat et qui voit leurs prix augmenter de 1,63%, spécialement au deuxième semestre, lorsque les prix des voitures neuves ont grimpé de 2,1%. Les meubles (+2,8%), bicyclettes (6,2%) et autres appareils et matériel thérapeutiques (+5,6%) ont aussi subi des renchérissements. A l'inverse, les prix des appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image ont continué à baisser pendant les 12 derniers mois (-5,1%), de même que les équipements de téléphonie mobile (-3,2%) mais leur contribution à l'inflation reste moindre.

Les services, avec une pondération de 46,97% de l'IPCN, ont une grande influence sur les prix à la consommation et sont responsables de 0,71 points de l'inflation luxembourgeoise. Malgré une augmentation des prix des services de 1,50% par rapport à 2020, cette hausse a été plus élevée par rapport à l'an dernier notamment suite au déclenchement d'une nouvelle tranche indiciaire en octobre 2021. Les services financiers ainsi que les services d'entretien et réparations connaissent une hausse de respectivement 5,3% et 5,2% en 2021 et sont les principaux contributeurs à la hausse des prix des services. Les prix des médecins généralistes (+7,5%) et des médecins spécialistes (+4,1%), des services vétérinaires (+9,6%), des services des électriciens (+2,7%), des cantines (+2,5%), des salons de coiffure (+2,9%) ont aussi augmenté même si leurs pondérations et contributions à l'inflation sont limitées.

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national en 2021
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	IPCN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération		95,01%	4,01%	95,99%	31,33%	9,55%	12,14%	46,97%
Janvier	1,88	2,53	-8,35	2,51	-0,72	12,66	2,25	1,18
Février	-0,09	-0,06	0,39	-0,05	0,57	-8,57	0,19	0,96
Mars	1,98	1,51	12,98	1,51	2,84	1,42	1,30	1,59
Avril	2,09	1,02	28,92	1,01	3,84	1,24	1,56	1,20
Mai	2,53	1,24	35,49	1,23	5,12	1,09	1,53	1,37
Juin	2,20	1,12	28,58	1,12	4,30	0,94	1,83	1,11
Juillet	2,30	1,21	28,31	1,20	4,53	0,53	1,54	1,13
Août	2,46	1,32	29,93	1,32	5,05	0,79	2,03	1,16
Septembre	2,67	1,37	34,62	1,36	5,48	1,22	2,29	1,18
Octobre	3,62	1,75	48,52	1,77	7,35	1,04	2,23	2,01
Novembre	4,53	2,25	59,96	2,27	9,02	1,76	2,50	2,63
Décembre	4,14	2,34	46,90	2,36	7,83	1,94	2,72	2,50
Semestre 1	1,76	1,22	14,63	1,22	2,63	1,27	1,44	1,23
Semestre 2	3,29	1,71	41,24	1,71	6,54	1,22	2,22	1,77
2021	2,53	1,47	27,56	1,47	4,58	1,24	1,83	1,50

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation en 2021
(en points de pourcentages)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	1,88	-0,49	2,38	-0,17	1,20	0,30	0,55
Février	-0,09	-0,04	-0,05	0,23	-0,80	0,04	0,45
Mars	1,98	0,53	1,44	0,92	0,15	0,17	0,74
Avril	2,09	1,12	0,97	1,20	0,13	0,20	0,56
Mai	2,53	1,34	1,18	1,57	0,11	0,20	0,64
Juin	2,20	1,13	1,07	1,35	0,10	0,23	0,52
Juillet	2,30	1,15	1,15	1,44	0,11	0,21	0,54
Août	2,46	1,20	1,26	1,58	0,08	0,26	0,55
Septembre	2,67	1,36	1,31	1,71	0,12	0,29	0,56
Octobre	3,62	1,91	1,70	2,30	0,10	0,27	0,95
Novembre	4,53	2,34	2,19	2,82	0,17	0,31	1,23
Décembre	4,14	1,88	2,26	2,45	0,18	0,33	1,17
Semestre 1	1,76	0,60	1,17	0,85	0,15	0,19	0,58
Semestre 2	3,29	1,64	1,65	2,05	0,13	0,28	0,83
2021	2,53	1,12	1,41	1,45	0,14	0,23	0,71

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.1.2 L'indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat⁵, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Les divisions *logement, eau, électricité et combustibles* et *transports*, principaux contributeurs à l'inflation avec 0,81 et 0,75 point de pourcentage, ont enregistré une hausse des prix de respectivement 5,1% et 4,6% en 2021.

Au sein de la division *logement, eau, électricité et combustibles*, en 2021 une hausse de 50,1% a été enregistrée au niveau du mazout de chauffage, après avoir chuté dramatiquement de 29,8% en 2020. En particulier, une hausse de 73,3% a été enregistrée au deuxième semestre 2021 par rapport à la même période de l'année précédente. Une hausse du prix du gaz liquéfié et de ville de respectivement 19% et 18,4% a aussi été enregistrée en 2021 (soit de 34,6% et 24,4% au deuxième semestre 2021 par rapport au deuxième semestre de 2020) outre à celle de l'énergie thermique et des combustibles solides de respectivement 6,6% et 5,2%. Inversement, les prix de l'électricité ont diminué de 0,17% par rapport à 2020 après avoir connu une hausse en janvier 2020 liée à l'augmentation des trois éléments qui composent la facture finale du consommateur⁶. Les services de sécurité et les services d'électriciens ont aussi connu une hausse des prix de respectivement 3,6% et 2,7% par rapport à 2020, hausse pouvant être en partie expliquée par le déclenchement de la nouvelle tranche indiciaire au mois d'octobre.

Suite à l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'économie, les prix de la division des *transports* ont été fortement impactés à la hausse, en particulier celui des carburants et lubrifiants (+23,6% par rapport à 2020). En effet, alors que la gratuité des transports en

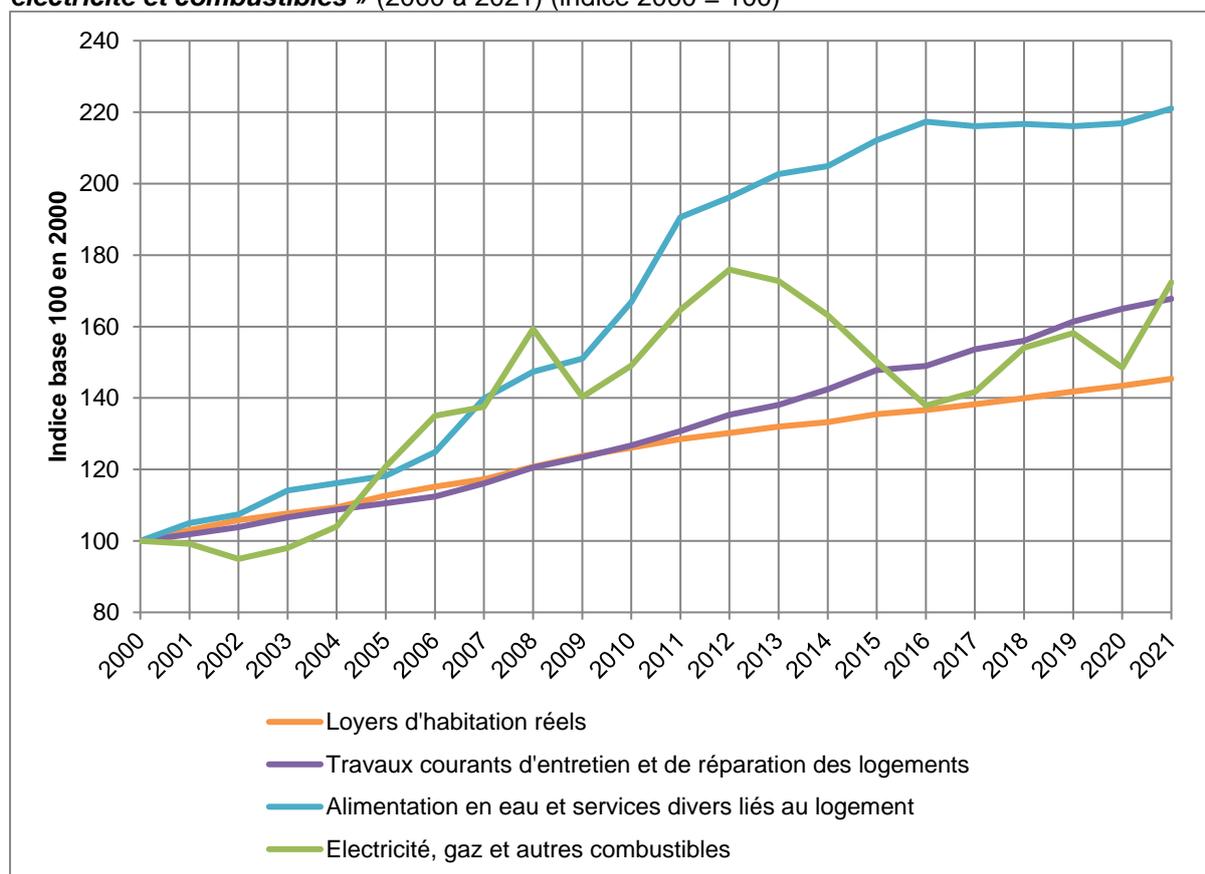
⁵ Règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, et abrogeant le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0792&from=EN>

⁶ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/02-fevrier/13-prix-electricite.html

commun mise en place à partir du 1^{er} mars 2020⁷ a eu un impact direct sur les prix de la catégorie services de transports qui a donc enregistré une baisse de 29,4% en 2020, les prix enregistrés dans la division des transports sont repartis, en général, à la hausse suite à la remontée des prix du pétrole. En particulier, ce sont les prix du diesel (25,1%) et de l'essence (22,6%) à avoir tiré les prix de cette division vers le haut, en particulier au cours du deuxième semestre lorsque ces produits enregistrent respectivement 36,7% et 30,1% par rapport au même semestre en 2020.

Après avoir été lourdement impacté par la crise liée à la pandémie Covid-19 en 2020, le secteur des transports enregistre une hausse du prix des transports de personnes par air (+14,4%) ainsi que des prix de transports de personnes par taxi (5,8%) au deuxième semestre 2021, cette dernière liée notamment au déclenchement de la nouvelle tranche indiciaire au 1^{er} octobre 2021. D'autres hausses de prix telles que celles des entretiens et réparations (+4%), des bicyclettes (+7,3%) et des pneus (+3,1%) ont été enregistrées en deuxième partie de l'année même si celles-ci n'impactent que de façon moindre l'inflation. Les automobiles à essence (<= 160 kW) ont aussi connu une hausse de 3,1% à ce même moment.

Graphique 1-5 : Evolution des différentes composantes de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » (2000 à 2021) (indice 2000 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

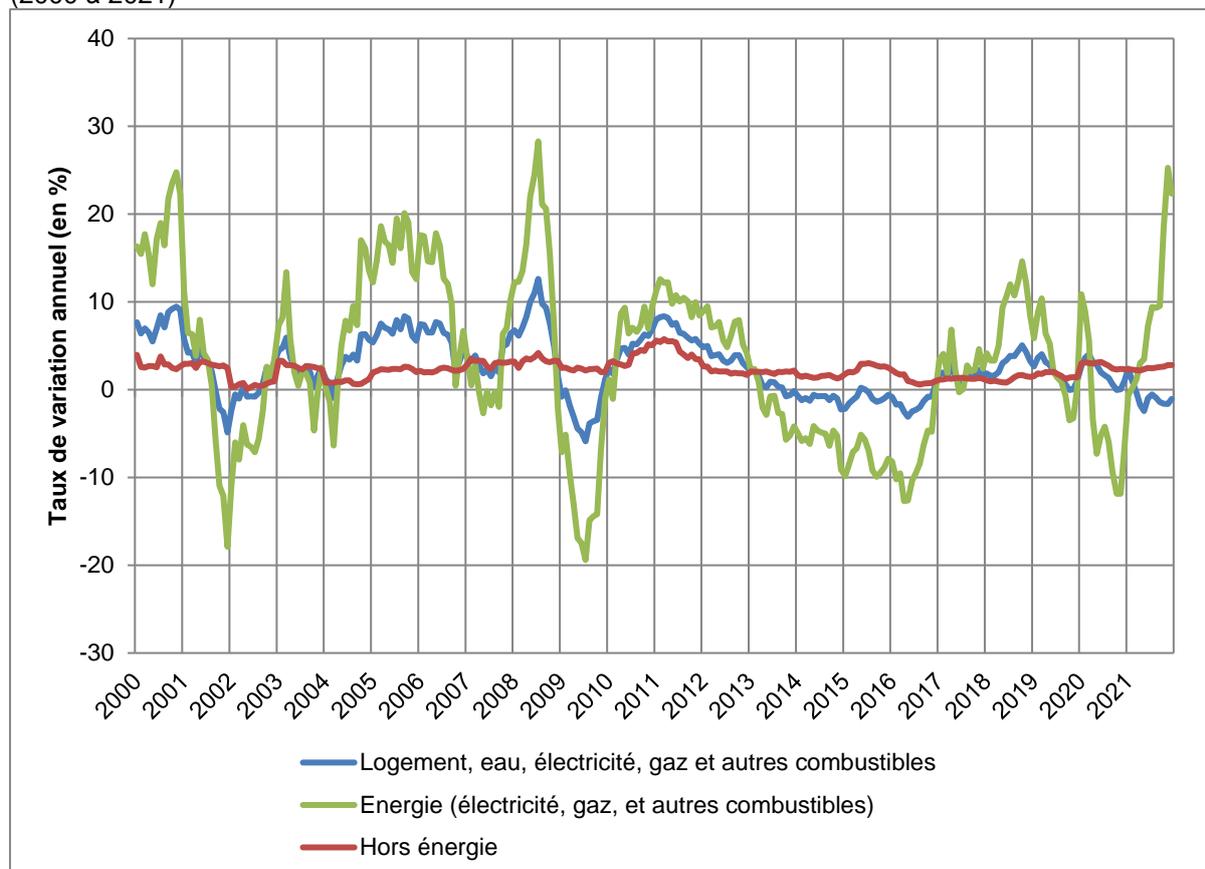
Le graphique précédent montre que, dans la catégorie *logement, eau, électricité et combustibles*, les loyers d'habitation réels augmentent à un rythme régulier de 1,8% entre 2000 et 2021. Les travaux courants d'entretien des logements ont progressé légèrement plus

⁷ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2019/01-janvier/21-bausch-transport.html

rapidement (2,5% par année), tandis que les prix des services liés au logement (alimentation en eau, reprise des eaux usées, collecte des ordures ménagères) ont plus que doublé par rapport à l'an 2000 (indice 221,02 ; évolution annuelle de 3,8%), malgré une certaine stagnation depuis 2016. Enfin, les prix de l'énergie ont connu des évolutions irrégulières entre 2000 et 2016 et ont augmenté ensuite jusqu'en 2019. L'année 2020 a été cependant caractérisée par une diminution sensible des prix de l'énergie suite à la pandémie Covid-19 suite à la baisse de la demande en énergie des ménages et entreprises à l'échelle mondiale, notamment lors des mois de confinement, pour connaître ensuite une reprise au cours de l'année 2021. Depuis l'an 2000 l'évolution annuelle moyenne de cette catégorie est de 2,63%.

La volatilité des prix de l'énergie se remarque sur le graphique suivant, qui présente le taux de variation annuel depuis 2000. La division *logement, eau, électricité et combustibles*, qui a connu une hausse des prix de 4,6% par rapport à 2020, regroupe deux catégories de volatilité différente : les produits énergétiques sont en général très volatils, tandis que les produits hors énergie (loyers, travaux courants d'entretien, alimentation en eau et autres services liés au logement) affichent une évolution plus constante. Les prix de l'énergie étaient en baisse entre le deuxième semestre 2013 et fin 2016, après trois années consécutives de hausses de prix (2010-2012), ainsi qu'en 2020 lors de la pandémie de Covid-19. Depuis, on assiste à une forte reprise des prix enregistrées au niveau de l'énergie, en particulier aux mois d'octobre et novembre 2021.

Graphique 1-6 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » (2000 à 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie des *biens et services divers* a contribué à 0,39 point de pourcentage de l'inflation en 2021. En effet, ses prix ont augmenté de 2,3% principalement à cause de la hausse des tarifs des services financiers (5,2%) suite à l'adaptation des frais bancaires liée à la gestion de compte de diverses banques au Luxembourg et des effets personnels (5,2%), en particulier de la bijouterie et horlogerie (7,5%).

Après avoir subi des hausses de prix assez importantes en 2018 et 2019, la division *enseignement* a enregistré une hausse de 2,7% en 2021 suite à l'adaptation des tarifs de certains cours d'enseignement privés pour la nouvelle rentrée scolaire qui est pourtant plus limitée que l'an dernier (0,9% en septembre 2021 contre 3% l'année précédente).

La division *hôtels, cafés et restaurants* a connu une progression des prix de 2,2%. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des prix de la petite restauration, collations, pâtisserie et glaces (3%) et des cantines (2,5%).

La division *boissons alcoolisées et tabac* a connu une hausse de 1,5% poussée par l'augmentation des prix des bières (2,3%).

Les prix de la division *santé* ont augmenté de 1,5% par rapport à 2020 notamment suite à l'augmentation des prix des services médicaux (5,4%), des autres produits médicaux et des appareils et matériel thérapeutiques (3,6%). En particulier, les services de médecins généralistes et médecins spécialistes ont augmenté de 8,7% et de 4,8% au deuxième semestre. Ces hausses reflètent, du moins en partie, l'effet de la tranche indiciaire appliquée en octobre 2021⁸.

La division *meubles, articles de ménage et entretien courant du logement* a augmenté de 1,3% suite à la hausse des prix des meubles et articles d'ameublement (2,7%) et des tapis et autres revêtements de sol (5,3%), causé par les difficultés d'approvisionnement des matériaux et à la hausse des prix des matières premières, notamment celle du bois (+47,3%) et de l'acier (+38,4%)⁹ suite à la pandémie Covid-19.

Dans la division *loisirs et culture*, les prix ont augmenté de 0,9% en 2021, ce sont les quotidiens et périodiques ainsi que les jardins, plantes et fleurs à avoir contribué le plus à l'inflation avec une augmentation des prix de respectivement 5,8 et 4,7%. Les services vétérinaires ont augmenté de 9,6% malgré leur contribution limitée à l'inflation. Les supports d'enregistrement, les appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image ainsi que les voyages à forfait ont connu des baisses de prix de respectivement 7%, 4,3% et 3,2%.

Après avoir connu des hausses de prix plus importantes lors de la pandémie Covid-19 en 2020, la division *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* a vu ses prix augmenter de 0,9% en 2021. Ce sont surtout les poissons et fruits de mer à avoir enregistré la hausse la plus marquée, en particulier ce phénomène se remarque au deuxième semestre 2021 où la hausse enregistrée est de 5,6% par rapport à la même période en 2020 (en particulier de 13,1% pour les fruits de mer frais et de 11,5% pour le poissons frais). Une hausse des prix plus sensible est aussi enregistré au deuxième semestre au niveau de la viande de bœuf et de veau (+3,3%), du pain (+3,1%) et des autres produits de boulangerie (+3,3%). D'autres

⁸ <https://cns.public.lu/fr/publications/communiqués/cp-index-oct2021.html>

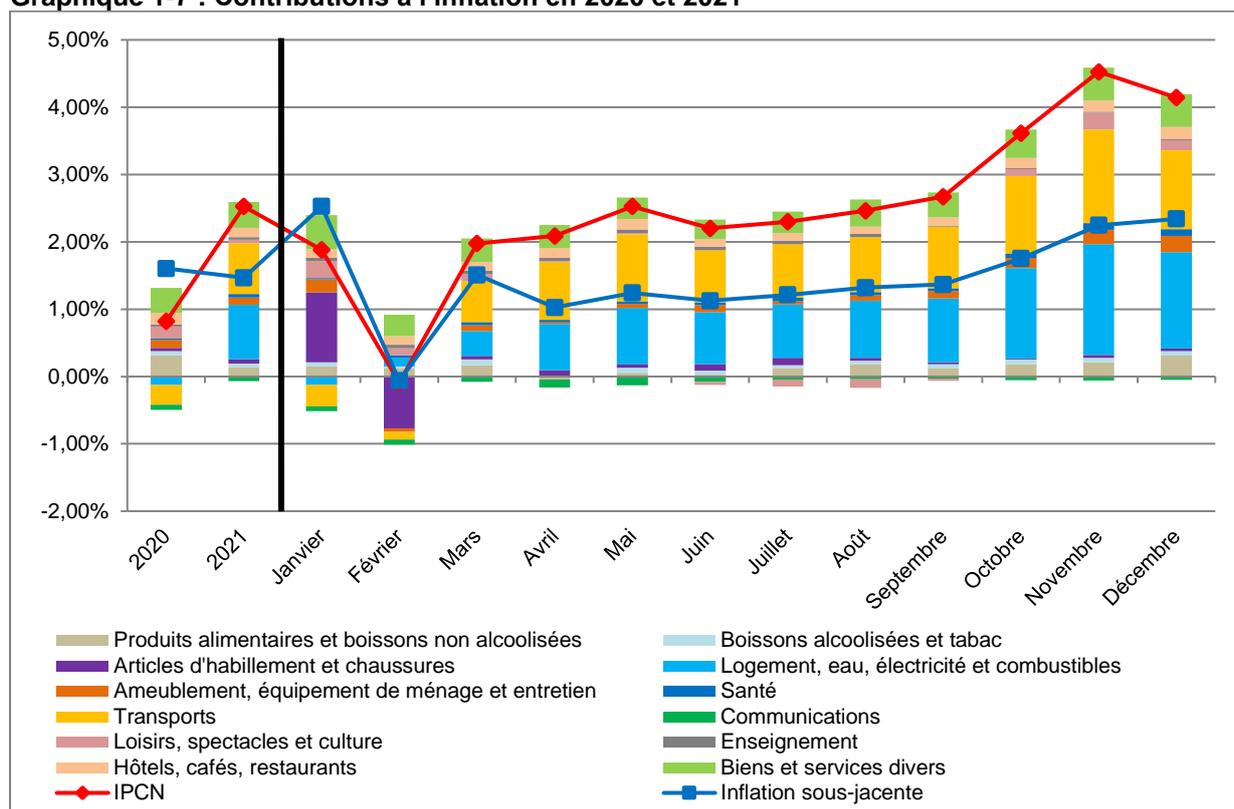
⁹ <https://statistiques.public.lu/stat/tableviewer/document.aspx?ReportId=13415>

produits tels que les fruits surgelés (6,7%), les œufs (4,1%) et l'huile d'olive (3,6%) ont aussi connu des hausses de prix plus importantes à ce même moment.

Les *articles d'habillement et chaussures* enregistrent une hausse de 0,9% par rapport à 2020.

A l'inverse la division *communication* a connu une baisse de 2,9% par rapport à l'année 2020 surtout liée à la baisse des prix de l'accès à Internet (-5,4%) et des services de téléphonie mobile (-2,6%).

Graphique 1-7 : Contributions à l'inflation en 2020 et 2021



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2021

	Evolution 2021	Contribution 2021 (en pp)	Contribution 2021 (en %)	Pondération 2021
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,53	2,53	2,53	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,47	1,47	1,47	95,01%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,90	0,13	5,3%	13,75%
02. Boissons alcoolisées et tabac	1,52	0,06	2,3%	3,89%
03. Articles d'habillement et chaussures	0,85	0,07	2,7%	5,14%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	4,61	0,81	31,9%	17,35%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,29	0,11	4,2%	8,20%
06. Santé	1,50	0,05	2,1%	2,89%
07. Transports	5,08	0,75	29,8%	16,31%
08. Communications	-2,91	-0,07	-2,7%	2,28%
09. Loisirs, spectacles et culture	0,90	0,06	2,2%	6,47%
10. Enseignement	2,25	0,04	1,5%	1,56%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,19	0,14	5,4%	5,77%
12. Biens et services divers	2,27	0,38	15,2%	17,34%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN (au 4^e, niveau sous-classes) qui ont varié le plus en 2021 par rapport à 2020 (tableau 1-4) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise en 2021 (tableau 1-5). Suivent les plus fortes variations (tableau 1-6) et contributions à l'inflation (tableau 1-7) enregistrées au 2^e semestre 2021.

Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses en 2021 (par rapport à 2020)

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
04050300	Mazout de chauffage	50,14	0,45
07020201	Diesel	25,14	0,23
07020202	Essence	22,62	0,28
04050202	Gaz liquéfié	18,97	0,00
04050201	Gaz de ville	18,36	0,16
09010302	Accessoires informatiques	17,49	0,00
03010402	Réparation et location de vêtements	15,73	0,00
12030101	Bijouterie	13,21	0,06
12070004	Autres services et frais n.c.a.	12,36	0,05
05030209	Autres petits appareils électroménagers	10,89	0,00
09010303	Logiciels	-4,95	0,00
09010102	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-5,13	-0,01
08030003	Accès à Internet	-5,37	-0,03
09010409	Autres supports d'enregistrement	-5,82	0,00
09010402	Supports d'enregistrement d'images et de son	-7,02	0,00
05030104	Appareils de chauffage et climatiseurs	-7,05	0,00
09010401	Supports préenregistrés d'images et de son	-7,49	0,00
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-9,37	-0,02
07030201	Transport de personnes par autobus	-11,08	-0,01
07030500	Transports combinés	-53,85	-0,01

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse en 2021 (par rapport à 2020) (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
04050300	Mazout de chauffage	0,45	50,14
07020202	Essence	0,28	22,62
07020201	Diesel	0,23	25,14
04050201	Gaz de ville	0,16	18,36
07020300	Entretien et réparations	0,15	5,20
04010100	Loyers d'habitation réels	0,12	1,40
12060201	Services financiers	0,11	5,25
07010101	Automobiles	0,10	1,63
11010101	Restaurants, cafés et établissements de danse	0,08	2,06
12030101	Bijouterie	0,06	13,21
08020002	Équipement téléphonie mobile	-0,01	-3,18
09010102	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-0,01	-5,13
06010100	Produits pharmaceutiques	-0,01	-1,00
07030201	Transport de personnes par autobus	-0,01	-11,08
07030500	Transports combinés	-0,01	-53,85
12050401	Assurances liées aux transports	-0,01	-1,07
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-0,02	-9,37
09060002	Voyages à forfait	-0,03	-3,24
08030002	Service de téléphonie mobile	-0,03	-2,64
08030003	Accès à Internet	-0,03	-5,37

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-6 : Les plus fortes hausses et baisses du deuxième semestre 2021 (par rapport au deuxième semestre 2020)

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
04050300	Mazout de chauffage	73,27	0,66
07020201	Diesel	36,73	0,34
04050201	Gaz de ville	34,63	0,31
07020202	Essence	30,14	0,38
04050202	Gaz liquéfié	24,35	0,00
03010402	Réparation et location de vêtements	20,79	0,00
12070004	Autres services et frais n.c.a.	20,05	0,08
04050500	Energie thermique	15,47	0,01
07030302	Transport de personnes par air	14,42	0,02
01010303	Fruits de mer frais	13,17	0,01
09010102	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-5,00	-0,01
06010301	Lunettes et lentilles de contact	-5,06	0,00
12010201	Appareils électriques pour soins corporels	-5,12	-0,01
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-5,32	-0,01
09010409	Autres supports d'enregistrement	-6,05	0,00
09010303	Logiciels	-6,33	0,00
06010201	Tests de grossesse et dispositifs de contraception	-6,63	0,00
09010401	Supports préenregistrés d'images et de son	-6,99	0,00
05030104	Appareils de chauffage et climatiseurs	-8,46	-0,01
09010402	Supports d'enregistrement d'images et de son	-11,97	0,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-7 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse au deuxième semestre 2021 (par rapport au deuxième semestre 2020) (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
04050300	Mazout de chauffage	0,66	73,27
07020202	Essence	0,38	30,14
07020201	Diesel	0,34	36,73
04050201	Gaz de ville	0,31	34,63
04010100	Loyers d'habitation réels	0,13	1,63
07010101	Automobiles	0,13	2,10
07020300	Entretien et réparations	0,12	3,95
12060201	Services financiers	0,11	4,96
11010101	Restaurants, cafés et établissements de danse	0,09	2,24
12070004	Autres services et frais n.c.a.	0,08	20,05
07010102	Automobiles d'occasion	-0,01	0,00
06010100	Produits pharmaceutiques	-0,01	0,00
12010201	Appareils électriques pour soins corporels	-0,01	-0,01
05030104	Appareils de chauffage et climatiseurs	-0,01	-0,01
08030003	Accès à Internet	-0,01	-0,01
09010102	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-0,01	-0,01
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-0,02	-0,01
09060002	Voyages à forfait	-0,03	-0,02
12050401	Assurances liées aux transports	-0,03	-0,02
08030002	Service de téléphonie mobile	-0,03	-0,04

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.3 Les prix administrés

1.3.1 Explication du terme « prix administrés »

En phase d'inflation élevée, les discussions relatives au pouvoir d'achat gagnent souvent en importance dans le débat public. En 2008, mais aussi en 2011 et 2012, la flambée des produits pétroliers a été majoritairement responsable d'un niveau élevé de l'inflation européenne et luxembourgeoise. Cependant, d'autres catégories ont aussi contribué à une augmentation de l'indice des prix à la consommation national (IPCN), indice couvrant les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois.

Une catégorie visée par le grand public est celle de la soi-disant inflation « faite maison », une dénomination qui n'est pas toujours claire, comme parfois l'inflation sous-jacente est ciblée (concept censé donner une idée de l'inflation résultant du processus économique intérieur qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux), mais le plus souvent les prix administrés. La dénomination « prix administrés » est cependant trompeuse, car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

L'adjectif « administré » se révèle être fallacieux et suggère l'arbitraire aveugle du pouvoir public. Plus prosaïquement, il s'agit tout d'abord de se mettre d'accord sur ce qu'on entend par le terme « *prix administrés* », car il n'est pas facile de distinguer entre les prix déterminés par les mécanismes du marché et ceux réglés d'une manière ou d'une autre par les pouvoirs publics.

La loi du 23 octobre 2011 relative à la concurrence¹⁰ stipule dans son deuxième article que « *les prix des biens, produits et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence* ». Cependant, ce même article précise « *lorsque la concurrence par les prix est insuffisante dans des secteurs déterminés en raison, soit de la structure du marché, soit d'une impossibilité pour la clientèle de bénéficier des avantages du marché, soit de dispositions législatives, des règlements grand-ducaux peuvent fixer les prix ou les marges applicables aux biens, produits ou services concernés* ». La loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence¹¹, qui a été abrogé par la loi de 2011, a explicitement visé les produits pétroliers, les produits pharmaceutiques et les courses de taxi, où des prix maxima étaient fixés par règlement grand-ducal.

L'Observatoire de la formation des prix a publié en juin 2016 un rapport dédié aux prix administrés au Luxembourg, avec une comparaison des catégories considérées comme administrées dans les pays voisins. Le rapport peut être téléchargé sur le site de l'Observatoire de la compétitivité¹².

¹⁰ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2011/10/23/n1/jo>

¹¹ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/05/17/n1/jo>

¹² <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-006.html>

1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-8 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

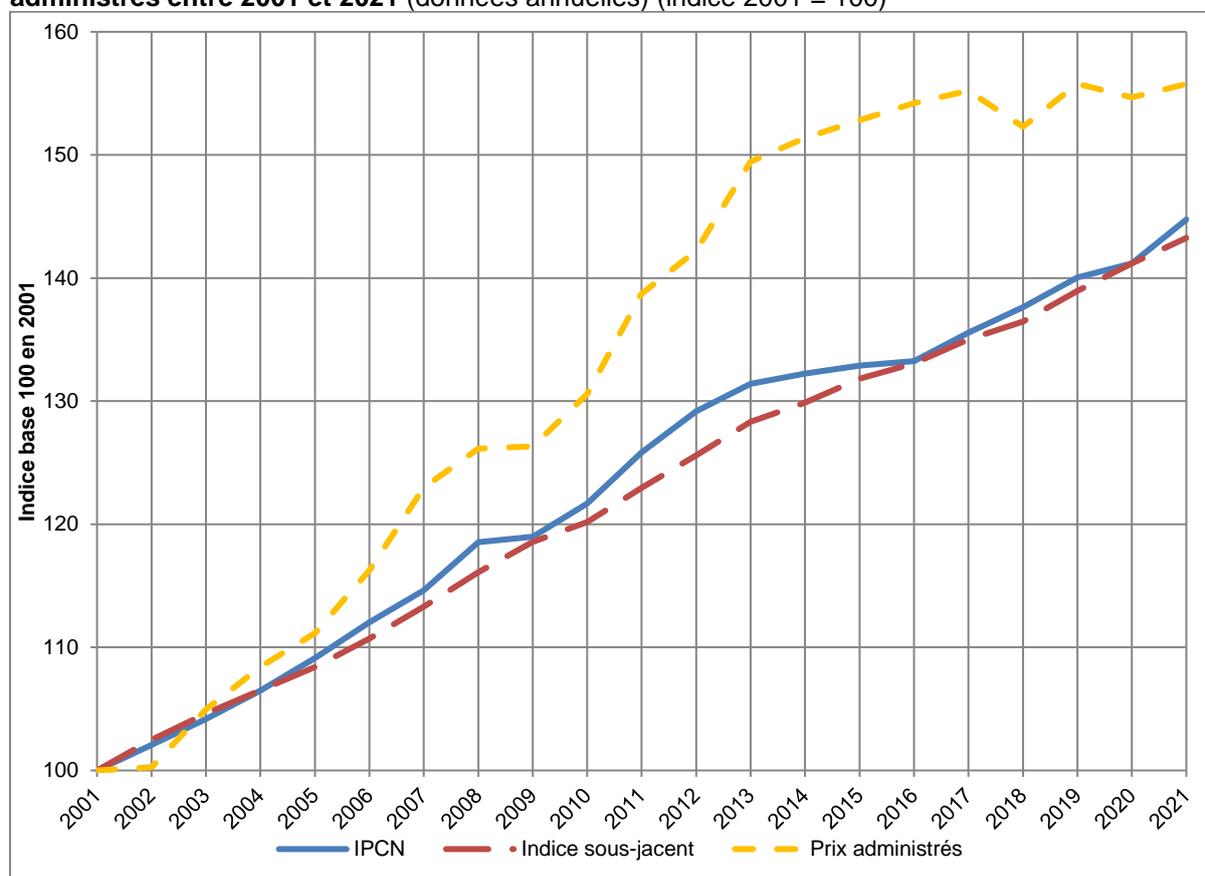
Position	Dénomination	Pondération 2021		
		des prix administrés	de l'IPCN	de l'indice sous-jacent
040401	Alimentation en eau	5,07%	0,68%	0,72%
040402	Enlèvement des ordures ménagères	6,39%	0,86%	0,90%
040403	Reprise des eaux usées	1,72%	0,23%	0,24%
060101	Produits pharmaceutiques	8,32%	1,12%	1,17%
060201	Services médicaux	2,13%	0,29%	0,30%
060202	Services dentaires	1,83%	0,24%	0,26%
060203	Services paramédicaux	3,55%	0,48%	0,50%
060300	Services hospitaliers	2,33%	0,31%	0,33%
07020402	Parkings payants	1,93%	0,26%	0,27%
0702040301	Contrôle technique			
0702040302	Leçons de conduite, etc.			
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	1,62%	0,22%	0,23%
07030201	Transport de personnes par autobus	0,81%	0,11%	0,11%
07030202	Transport de personnes par taxi			
07030500	Transports combinés	0,20%	0,03%	0,03%
090401	Services sportifs et récréatifs	7,71%	1,03%	1,09%
09040201	Cinéma, théâtres, concerts	1,93%	0,26%	0,27%
11010200	Cantines	3,75%	0,50%	0,53%
11020003	Internats	0,71%	0,10%	0,10%
12040002	Maisons de retraite et de soins	32,05%	4,30%	4,52%
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	17,95%	2,41%	2,53%
Total:		100,00%	13,41%	14,11%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché. Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011, le contrôle technique automobile en février 2016 ainsi que les prix du transport de personnes par taxi en septembre 2016.

1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée. Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestations). Le résultat des prix administrés calculé dans ce rapport dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publics, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

Graphique 1-8 : Indice des prix à la consommation, de l'indice sous-jacent et des prix administrés entre 2001 et 2021 (données annuelles) (indice 2001 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

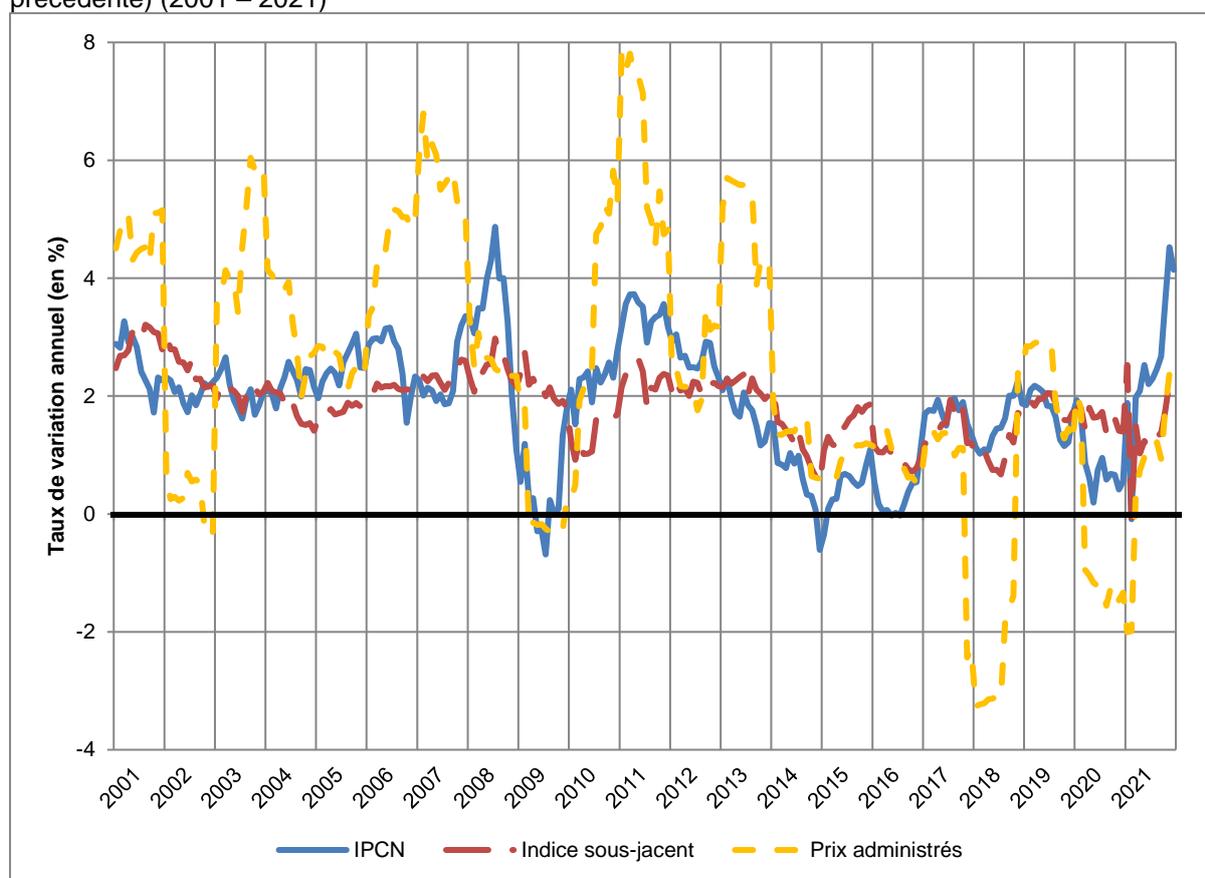
Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2021: 13,41%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés a été plus importante que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'indice sous-jacent et ce jusqu'en 2018 lorsque les prix administrés ont enregistré une baisse importante (-2,6 points indiciaires) par rapport à 2017. De 2001 à 2021,

les prix administrés ont augmenté de 55,8% (moyenne annuelle : 2,2%) tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 44,8% (moyenne annuelle : 1,9%).

En 2018, les prix administrés avaient enregistré une forte variation négative notamment suite à l'entrée en vigueur de la réforme des chèques-services accueil, impactant la catégorie des crèches, foyers de jour pour enfants (le taux de variation annuel moyen en 2018 était de -1,9%). En 2020, une nouvelle baisse, moins importante cette fois-ci, avait été enregistrée principalement suite à l'introduction de la gratuité des transports en commun à partir du 1^{er} mars 2020¹³ (taux de variation de -0,7% en moyenne en 2020).

Graphique 1-9 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix administrés
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

En 2021, les prix administrés ont augmenté de 0,7% par rapport à l'année précédente contre une diminution de 0,7% en 2020 engendrée par la mise en place de la gratuité des transports publics. Les prix de la catégorie transport combiné de personnes par rail et route restent encore impactés à la baisse (-53,8% en 2021 par rapport à 2020) alors que le transport de personnes par autobus ainsi que par chemin de fer ont diminué de respectivement 11,1% et 9,4%. A l'inverse, les prix des services médicaux ont augmenté de 5,4%, la reprise des eaux usées de 3,3% et la collecte des ordures ménagères de 2,8%. Les activités de loisirs tels que

¹³ Règlement ministériel du 6 février 2020 fixant les conditions de transport et les tarifs des transports publics: <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rmin/2020/02/06/a94/jo>

les théâtres, concerts musées, bibliothèques voient leurs prix augmenter de 2,7% alors que les cantines connaissent un renchérissement de 2,5%.

Tableau 1-9 : Evolutions des différentes positions des prix administrés

Position	Dénomination	Evolution moyenne annuelle 2001 –2021	Evolution 2020 – 2021	Indice 2021 (base 100 en 2001)
	Indice des prix à la consommation (IPCN)	1,89%	21,75%	144,75
	Inflation sous-jacente	1,84%	21,62%	143,26
	Total des prix administrés	2,45%	37,49%	155,76
040401	Alimentation en eau	5,05%	1,03%	267,63
040402	Enlèvement des ordures ménagères	1,92%	2,82%	146,27
040403	Reprise des eaux usées	9,53%	3,30%	617,67
060101	Produits pharmaceutiques	-0,76%	-1,00%	85,84
060201	Services médicaux	6,32%	5,40%	340,32
060202	Services dentaires	0,64%	0,62%	113,59
060203	Services paramédicaux	4,30%	1,40%	231,91
060300	Services hospitaliers	3,23%	0,54%	188,96
07020402	Parkings payants	5,05%	0,00%	267,63
0702040301	Contrôle technique			
0702040302	Leçons de conduite, etc.			
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	1,31%	-9,37%	129,72
07030201	Transport de personnes par autobus	-0,54%	-11,08%	89,81
07030202	Transport de personnes par taxi			
07030500	Transports combinés	-8,91%	-53,85%	15,48
090401	Services sportifs et récréatifs	2,37%	1,45%	159,68
09040201	Cinémas, théâtres, concerts	2,13%	2,68%	152,53
11010200	Cantines	2,67%	2,53%	169,49
11020003	Internats	2,92%	0,83%	177,85
12040002	Maisons de retraite et de soins	2,78%	0,80%	173,20
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	0,48%	1,69%	110,08

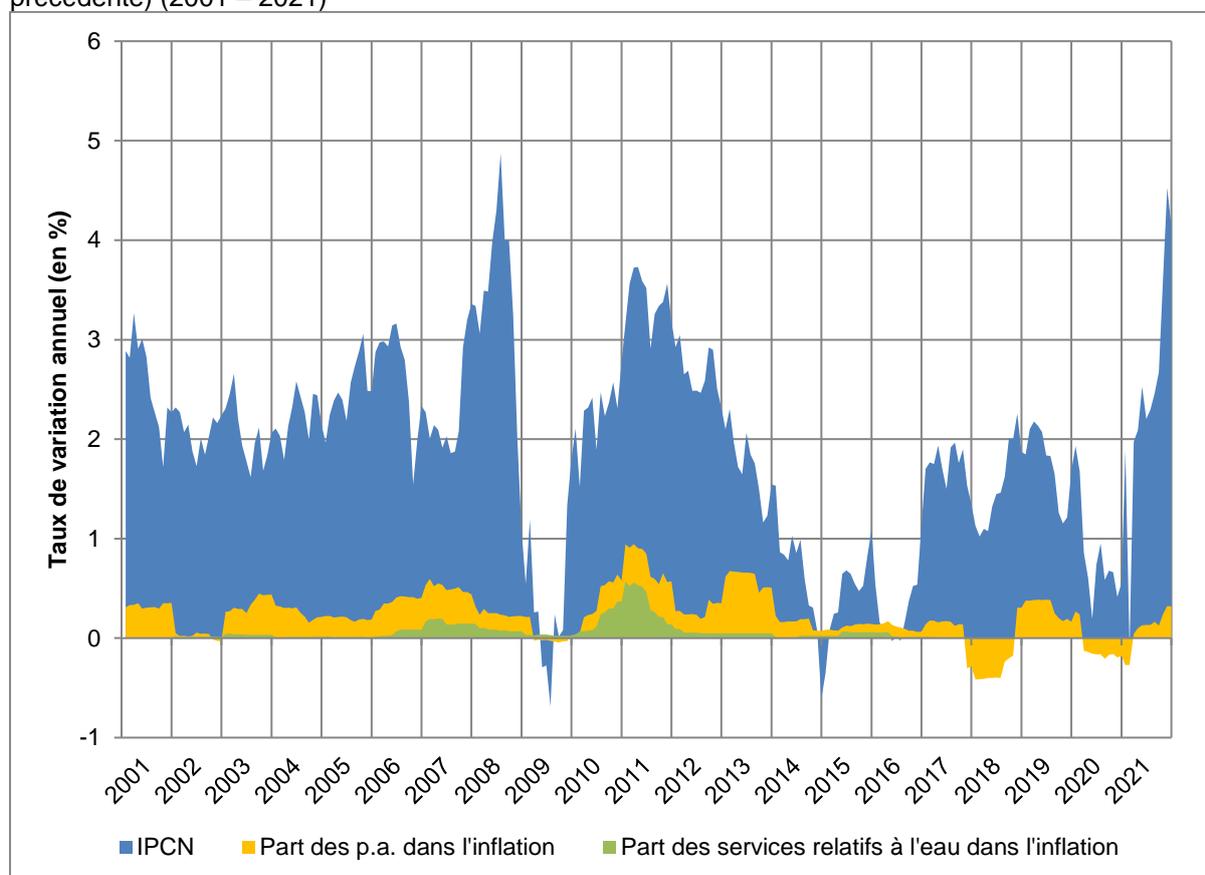
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La fixation des prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011, le contrôle technique automobile en février 2016 ainsi que les prix du transport de personnes par taxi en septembre 2016

Alors que la contribution des prix administrés au taux d'inflation était relativement élevée lors des années précédentes, elle était négative entre novembre 2017 et octobre 2018. La tendance s'est à nouveau inversée et la contribution des prix administrés au taux d'inflation était positive pour toute l'année 2019 pour ensuite redevenir négative entre mars 2020 et février 2021 et redevenir ensuite nouvellement positive. Le graphique suivant montre la part des prix administrés dans le taux d'inflation luxembourgeois entre 2001 et 2021. En moyenne, sur cette période, les prix administrés ont été responsables d'environ 12,7% de l'inflation luxembourgeoise, notamment suite à la transposition d'une directive européenne. En effet, en 2010 et 2011, la moitié de la hausse des prix administrés était due à l'augmentation des tarifs communaux relatifs aux services de l'eau.

Graphique 1-10 : Part des prix administrés dans l'inflation luxembourgeoise

(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2021)

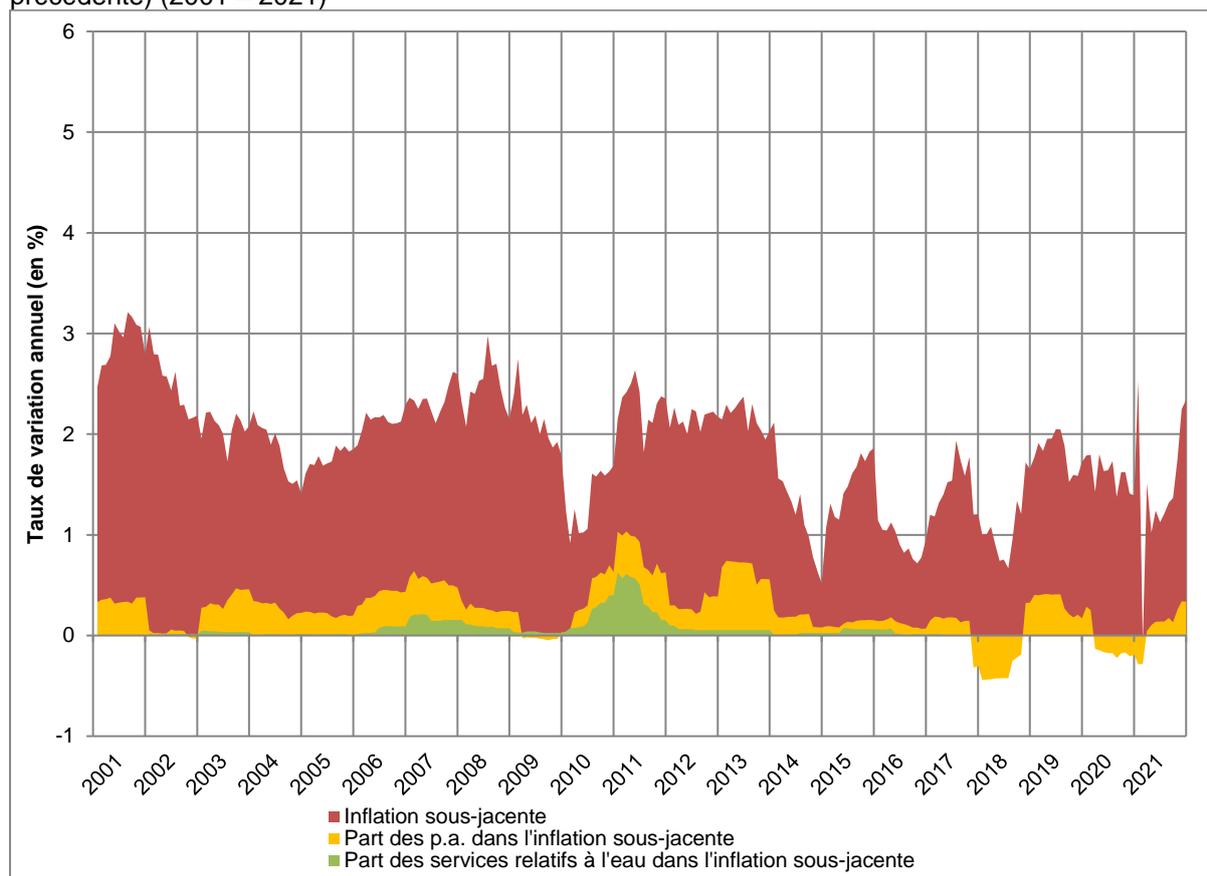


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

En raison de la grande influence des produits énergétiques sur le taux d'inflation luxembourgeois, il est préférable de comparer l'influence des prix administrés à l'inflation sous-jacente (concept qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux) (cf. graphique suivant). Dans ce cas, l'influence des prix administrés s'élève à environ 13,3% entre 2001 et 2021, dont 3,4 points de pourcentage proviennent des services relatifs à l'eau.

Graphique 1-11 : Part des prix administrés dans l'inflation sous-jacente luxembourgeoise
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

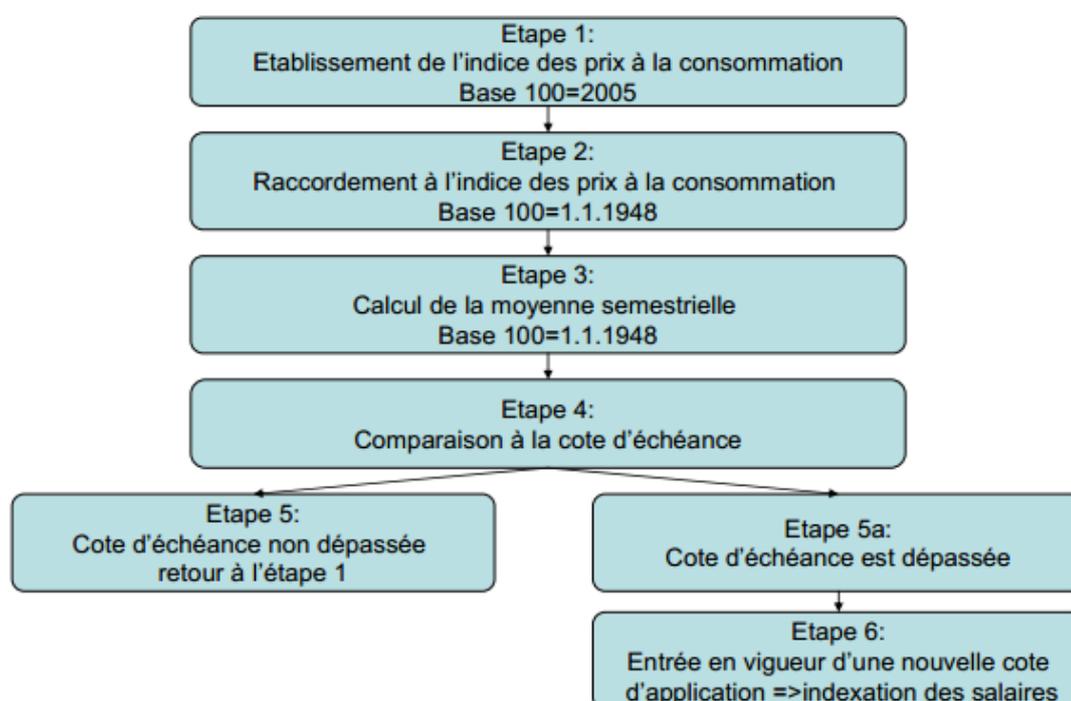
Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

1.4 Le mécanisme d'indexation automatique des salaires

1.4.1 Fonctionnement

Le mécanisme institutionnalisé d'indexation automatique des salaires sur les prix à la consommation est le pilier essentiel de la formation des salaires au Luxembourg. L'ajustement automatique des salaires est directement lié à l'IPCN. Une cote d'application, qui sert d'indice dans la fixation des salaires, est augmentée de 2,5% à chaque déclenchement du mécanisme d'indexation. En principe, cet ajustement se produit le mois suivant le dépassement de la cote d'échéance par la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation rattaché à la base 100 au 1.1.1948, et engendre ainsi une augmentation du salaire brut de 2,5%.

Schéma du fonctionnement du mécanisme d'indexation automatique des salaires



Source: STATEC, Economie et statistiques, Working paper 43 (août 2010)

1.4.2 Evolution de l'échelle mobile des salaires

Plusieurs décalages de l'ajustement ont été décidés à partir de 2006 en raison de la forte augmentation du prix du pétrole. De plus, certaines taxes et prélèvements ont été neutralisés dans l'indice des prix à la consommation (comme les taxes sur le tabac ou taxes à objectifs écologiques).

Dans le cadre d'un plan d'assainissement budgétaire et de compétitivité décidé en décembre 2010, le système d'indexation a été modulé pour l'année 2011 (l'application de la tranche indiciaire a été reportée de mai à octobre)¹⁴ et ensuite pour les années 2012, 2013 et 2014¹⁵ : l'adaptation déclenchée par le dépassement d'une première cote d'échéance au cours de

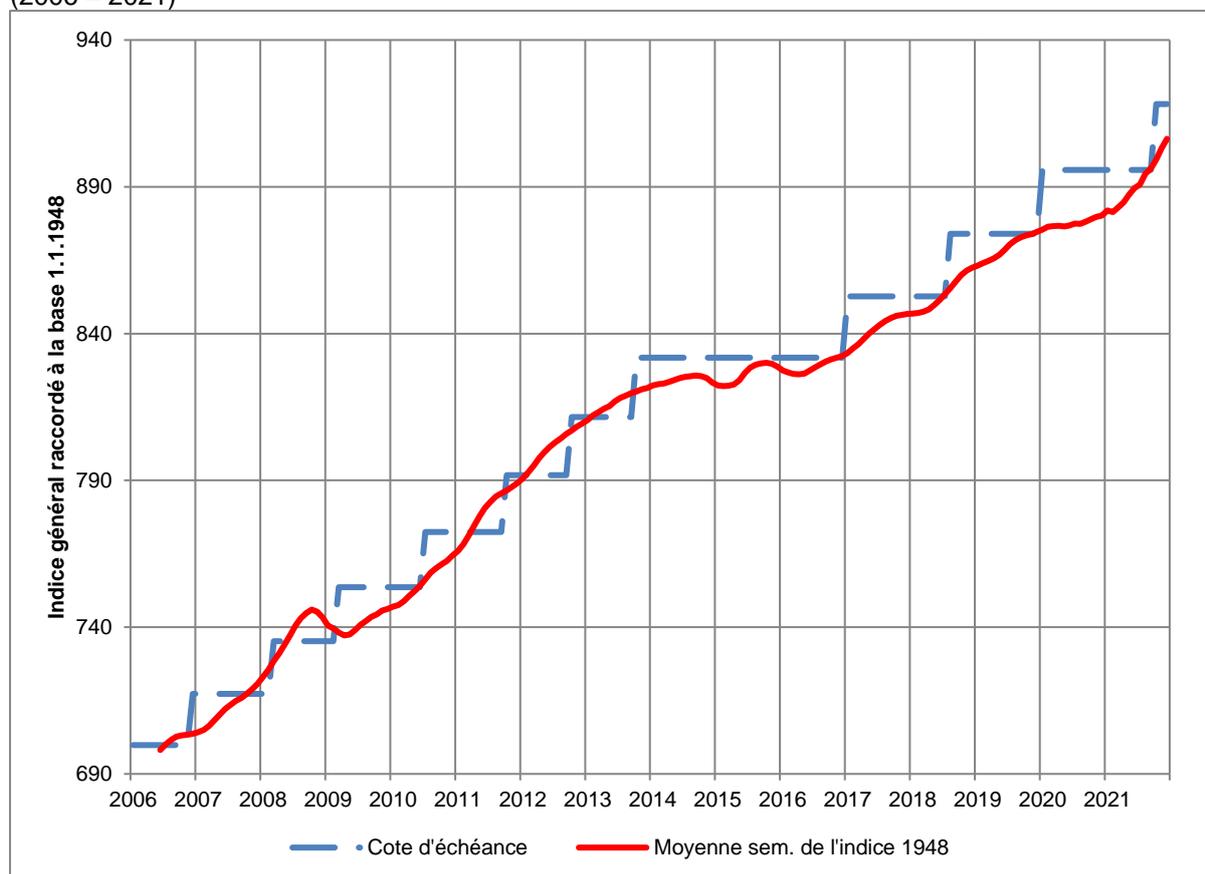
¹⁴ Loi du 8 avril 2011 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements et modifiant l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat

¹⁵ Loi du 31 janvier 2012 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements et modifiant l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

l'année 2012 a été effectuée le 1^{er} octobre 2012. L'adaptation suivante a été effectuée en octobre 2013, comme la loi du 31 janvier 2012 a prévu au moins douze mois entre deux adaptations des traitements, salaires, pensions, rentes et autres indemnités.

Suite au recul du taux d'inflation, la cote d'échéance n'avait pas été dépassée en 2014 et 2015. L'inflation cumulée avait déjà atteint 2,28% en octobre 2015 avant la baisse des produits pétroliers et, en conséquence, la baisse de la moyenne semestrielle. En décembre 2016, la moyenne semestrielle avait dépassé la cote d'échéance pour la première fois depuis février 2013, ce qui a eu comme conséquence l'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application et donc une adaptation des traitements, salaires, pensions, rentes et autres indemnités au 1^{er} janvier 2017. Sur base de ce même principe, une nouvelle tranche indiciaire a été déclenchée, selon le mécanisme prévu par la loi, le 1^{er} août 2018 suivie de deux nouvelles tranches indiciaires déclenchées le 1^{er} janvier 2020 et ensuite le 1^{er} octobre 2021. Ainsi, fin décembre 2021, la moyenne semestrielle se trouve à un indice de 906,33 et l'inflation cumulée s'élève à 1,18% depuis le dernier dépassement de la cote d'échéance.

Graphique 1-12 : Moyenne semestrielle et cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires (2006 – 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

2.1.1 Dépenses de consommation par pays

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2021 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	18,04	17,26	12,79	18,08	17,79	16,05	13,75
Boissons alcoolisées et tabac	4,99	4,50	4,61	5,36	5,06	3,68	3,89
Articles d'habillement et chaussures	5,16	5,30	4,38	5,23	4,11	6,35	5,14
Logement, eau, électricité et combustibles	17,24	17,75	25,30	17,20	17,19	16,54	17,35
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,77	6,76	6,32	8,23	5,85	8,60	8,20
Santé	5,21	5,00	5,66	7,88	4,34	2,42	3,47
Transports	13,44	13,73	14,14	11,60	14,69	12,77	14,77
Communications	3,30	3,20	3,02	3,30	3,22	3,24	2,28
Loisirs, spectacles et culture	8,01	7,96	9,68	8,19	8,02	10,12	6,47
Enseignement	1,09	1,04	0,99	0,53	0,44	0,85	1,56
Hôtels, cafés, restaurants	7,00	7,52	4,07	6,07	6,70	7,38	5,77
Biens et services divers	9,74	9,98	9,03	8,33	12,58	12,01	17,34

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et/ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation¹⁶ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH¹⁷. **Ainsi, l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

¹⁶ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1999/12/20/n3/jo>

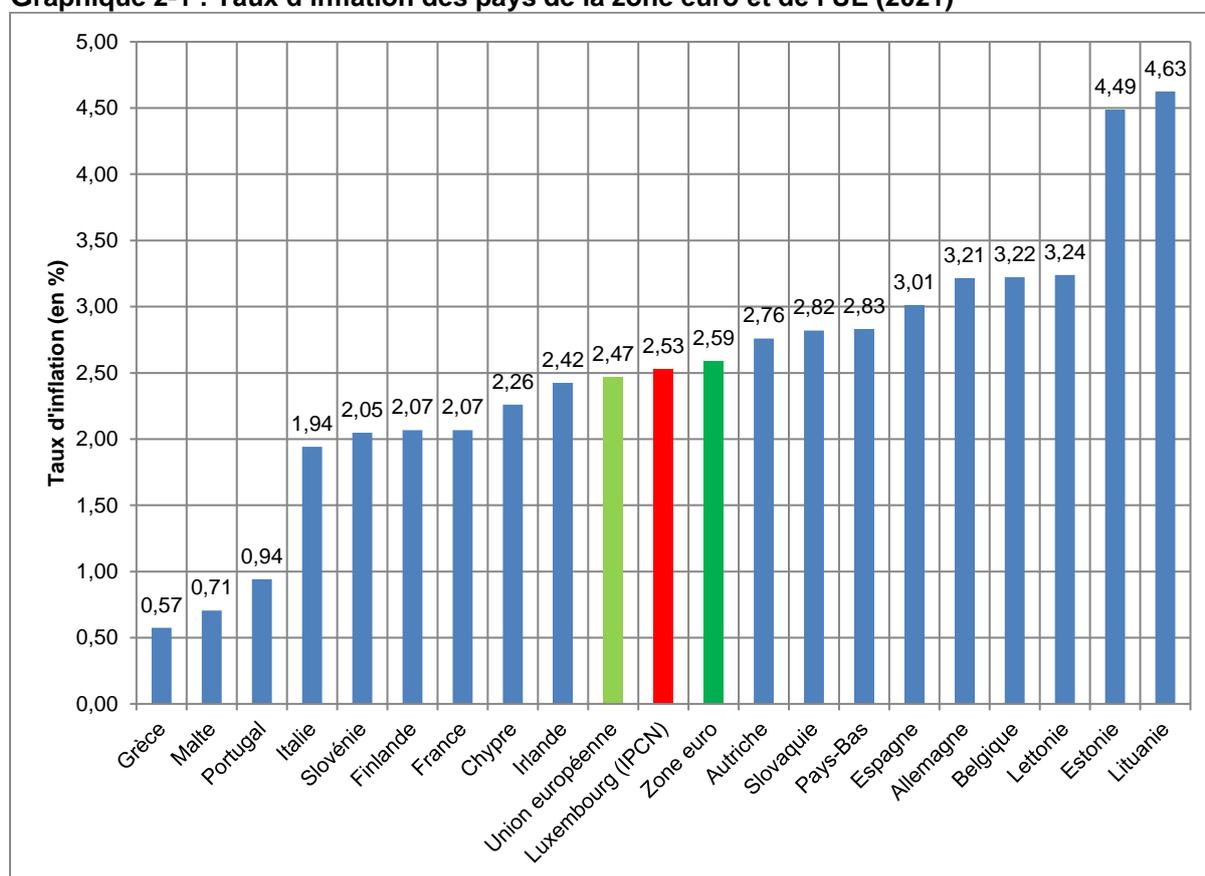
¹⁷ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2018/02/03/a114/jo> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2018)

2.2 Généralités

L'année 2020 dans l'Union européenne a été caractérisée par la crise de la Covid-19 ainsi que le confinement imposé pendant quelques mois au sein de la plupart des pays de l'Union européenne afin de faire face à la crise sanitaire. Suite à cette crise, les niveaux d'inflation enregistrés ont fortement augmenté dans les pays de l'Union européenne ainsi que dans la zone euro et ont, dans la majeure partie des cas, dépassé l'objectif visé par la Banque centrale européenne de 2% à moyen terme¹⁸. En 2021, les niveaux d'inflation enregistrés dans les pays de l'Union européenne sont ainsi tous supérieurs à ceux de l'an dernier, et deviennent tous positifs. La Lituanie et l'Estonie connaissent les taux les plus élevés et se rapprochent de 5%.

En 2021 l'inflation luxembourgeoise (2,53%), est légèrement supérieure à celle de la moyenne de l'Union européenne (2,47%) ainsi qu'à celle de la France (2,07%), mais reste en-dessous de celle de la Belgique (3,22%), de l'Allemagne (3,21%) et des Pays-Bas (2,83%).

Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE (2021)



Source: Eurostat, STATEC

Le taux d'inflation de la Belgique devance celui de tous les autres pays analysés : pour toute l'année 2021, l'effet de base est responsable de plus de la moitié de l'inflation énergétique, mais les circonstances exceptionnelles observées sur les marchés de l'énergie ces derniers mois ont aussi fortement impacté à la hausse l'inflation de cette année¹⁹. Suit de près l'Allemagne, dont la forte inflation s'explique entre autres par l'effet de base suite à la réduction

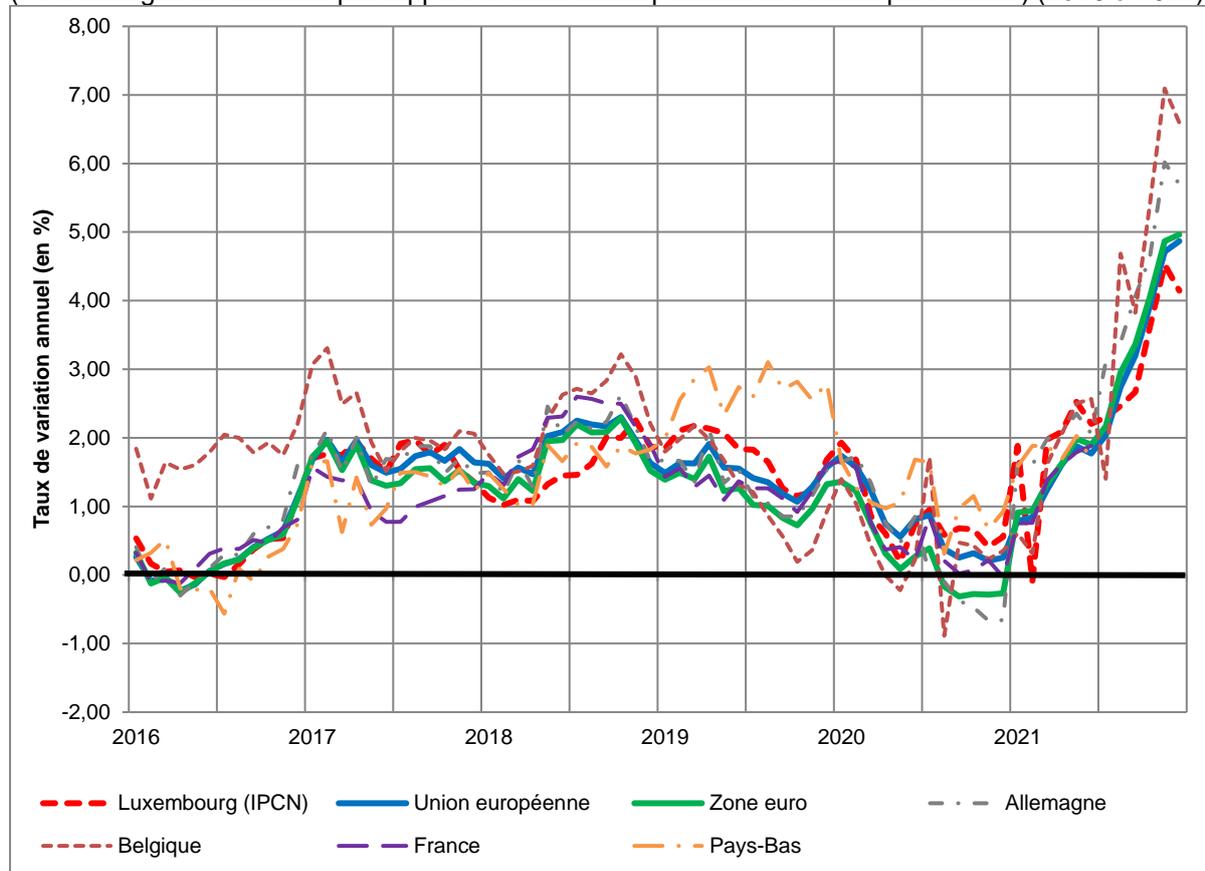
¹⁸ <https://www.ecb.europa.eu/ecb/tasks/monpol/html/index.fr.html>

¹⁹ <https://economie.fgov.be/fr/file/2795572/download?token=mSak8nkS>

temporaire de la TVA de 19 % à 16 % au second semestre 2020. A taxation constante, l'inflation en Allemagne aurait été de 2,4%²⁰.

Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2021)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En 2021 le taux d'inflation a augmenté dans tous les pays analysés principalement en raison de la forte hausse des prix des produits pétroliers et de la hausse des prix des services.

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

(en pourcentage de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2020	Semestre 2 2020	2020	Semestre 1 2021	Semestre 2 2021	2021
Union européenne	1,11	0,38	0,74	1,36	3,58	2,47
Zone euro	0,66	-0,15	0,25	1,45	3,73	2,59
Luxembourg (IPCNI)	1,00	0,64	0,82	1,76	3,29	2,53
Allemagne	1,13	-0,38	0,37	1,95	4,48	3,21
Belgique	0,47	0,38	0,43	1,61	4,83	3,22
France	0,83	0,22	0,52	1,36	2,77	2,07
Pays-Bas	1,28	0,94	1,11	1,79	3,85	2,83

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

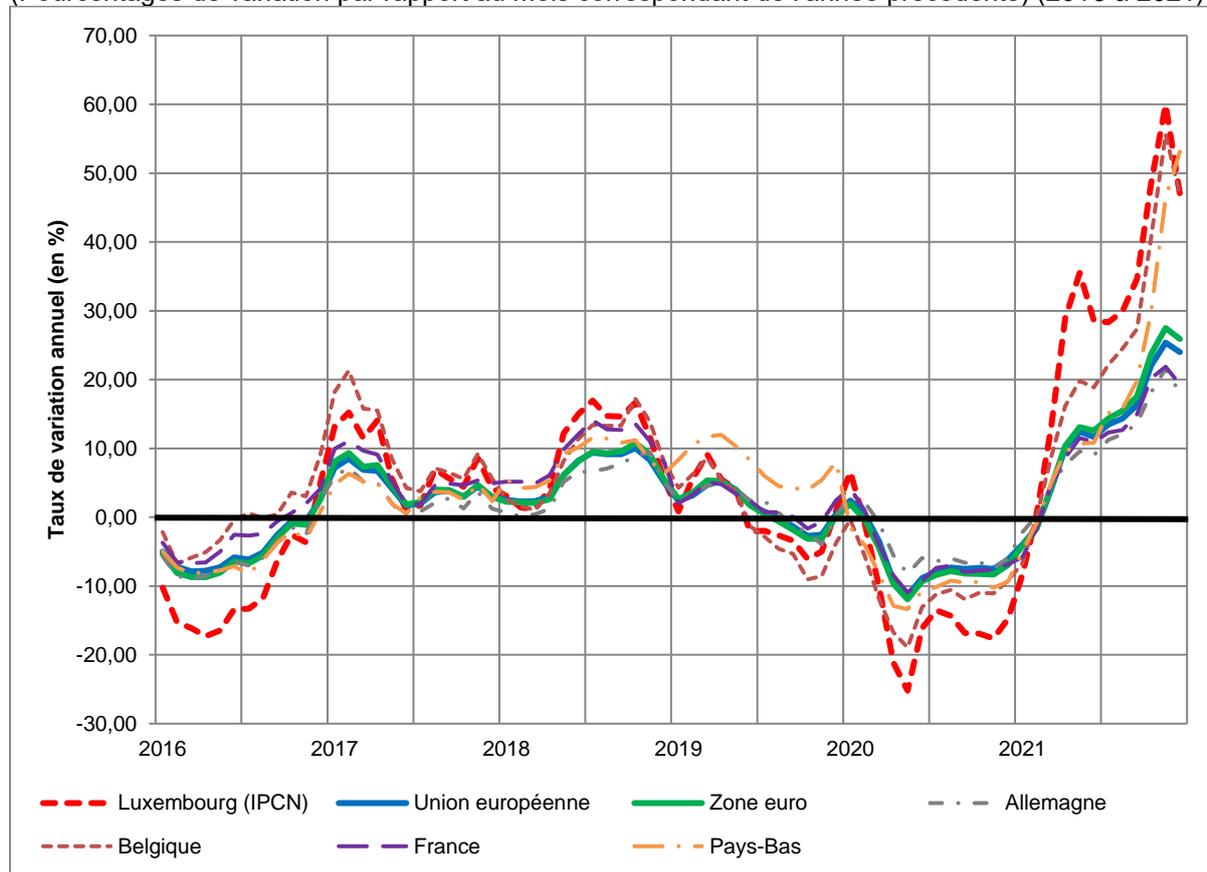
L'année 2020 avait été caractérisée par un effondrement des prix de l'énergie. Les mesures de (re)confinement à visée sanitaire préventive ont eu un impact direct sur la demande en énergie au cours de l'année 2020. Alors qu'en décembre 2019 le prix du baril atteignait \$67, au mois d'avril 2020 les prix s'effondraient et atteignaient \$18, niveau le plus bas enregistré

²⁰ <https://economie.fgov.be/fr/file/2795572/download?token=mSak8nkS>

depuis juin 1999, pour ensuite atteindre \$84 en octobre 2021. Au Luxembourg, le prix des produits pétroliers a augmenté de 27,6% en 2021 par rapport à 2020 (Belgique 22,4%, Pays-Bas 17,3%, France 10,6%, Allemagne 10,1%), taux sensiblement supérieur à la moyenne de la zone euro (13%) et de l'Union européenne (12,1%).

Graphique 2-3 : Evolution récente de l'énergie

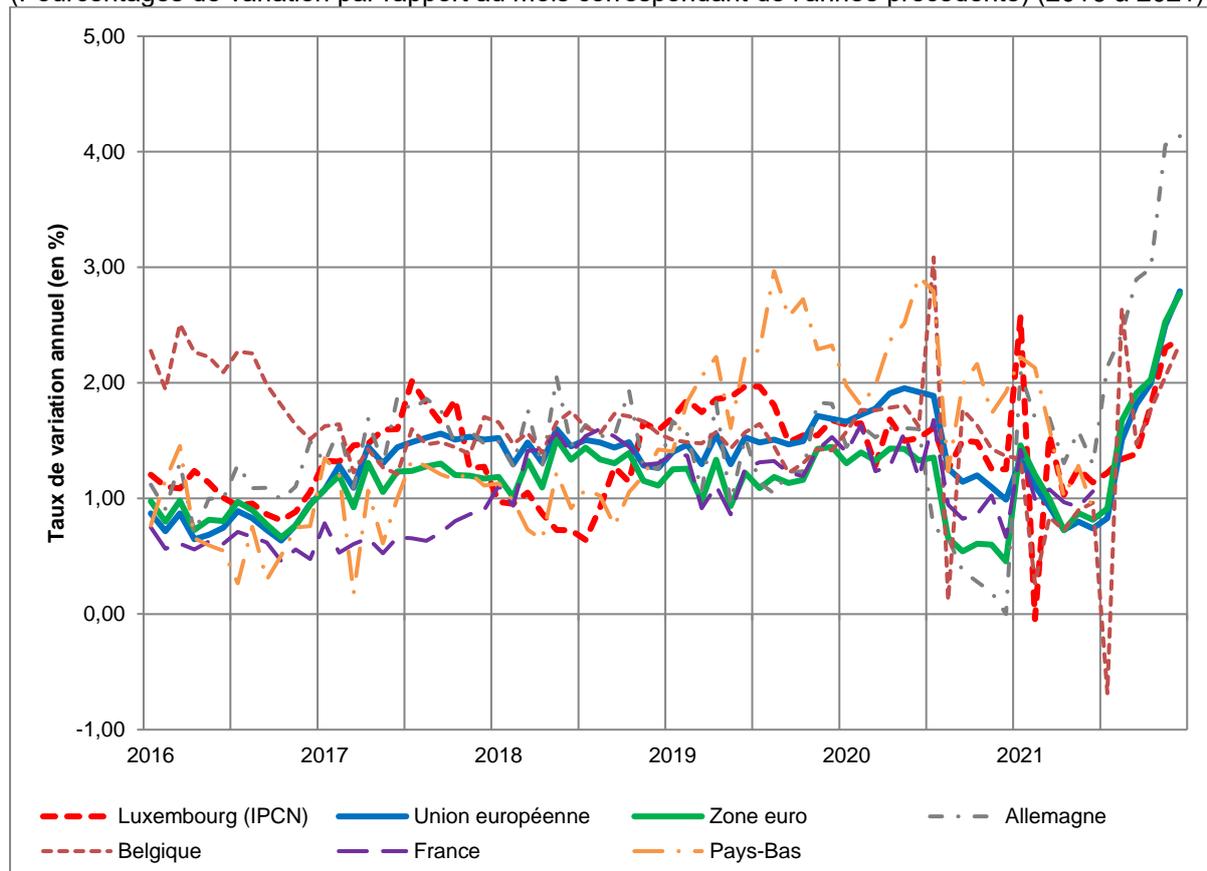
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2021)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix
Remarque : produits pétroliers pour le Luxembourg

L'inflation hors énergie a progressé en 2021, mais de façon assez hétérogène en fonction des pays. Au Luxembourg, l'inflation hors énergie s'est élevée à 1,5%, un taux identique à celui de la zone euro (1,5%) et similaire à celui de la moyenne de l'UE (1,2%) et de certains de ses pays voisins (France 1,3%, Belgique 1,2%) et des Pays-Bas (1,6%), mais plus faible que de celui de l'Allemagne (2,4%). En Allemagne, la baisse de la TVA de 19% à 16% et du taux de TVA réduit de 7% à 5% entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020 a impacté à la hausse l'inflation du troisième et quatrième trimestre 2021, notamment celle des produits hors énergie, qui en novembre et décembre présente un taux de variation annuel supérieur à 4%.

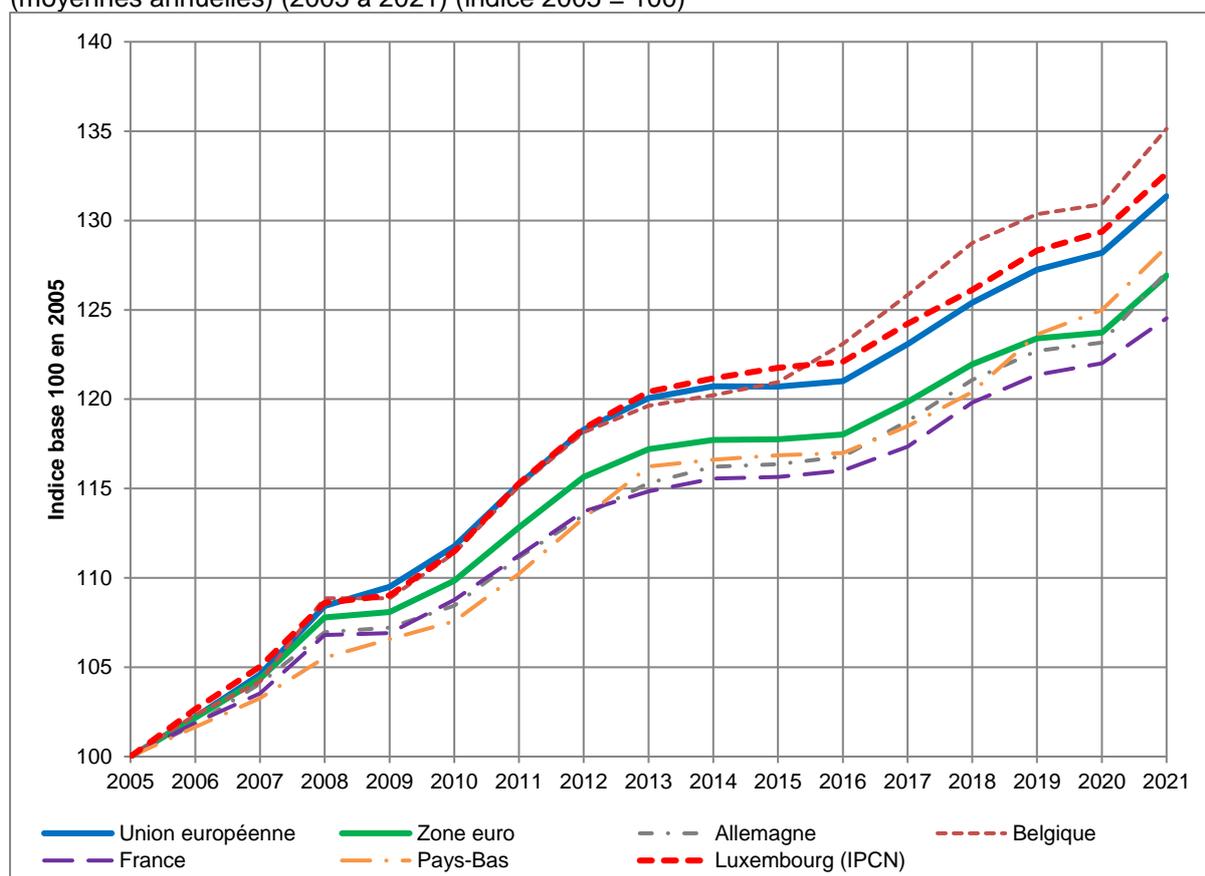
Graphique 2-4 : Evolution récente de l'inflation hors énergie
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2021)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Entre 2005 et 2020, le niveau général des prix a augmenté de 31,4% au sein de l'Union européenne : l'inflation luxembourgeoise (32,6%) a été légèrement supérieure pendant cette même période. La Belgique a connu une inflation similaire à celle du Luxembourg jusqu'en 2015, mais la dépasse depuis 2016. Après s'être resserré en 2020 l'écart entre la Belgique et le Luxembourg se creuse à nouveau alors qu'on assiste à une importante reprise de l'inflation dans tous les pays analysés.

Graphique 2-5 : Indice des prix à la consommation au niveau européen
(moyennes annuelles) (2005 à 2021) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En moyenne annuelle, entre 2005 et 2021, les prix ont augmenté de 1,8% au Luxembourg, en ligne avec la hausse des prix dans l'Union européenne. En Belgique, le taux annuel moyen (1,9%) est plus élevé qu'au Luxembourg, tandis que la moyenne de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas se situe entre 1,4% et 1,6% par an.

Tableau 2-3 : Indice des prix à la consommation et évolution annuelle moyenne
(base 100 en 2005)

	Indice 2021	Evolution annuelle moyenne (2005-2021)
Union européenne	131,36	1,72%
Zone euro	126,92	1,50%
Luxembourg (IPCN)	132,63	1,78%
Allemagne	127,12	1,51%
Belgique	135,13	1,90%
France	124,53	1,38%
Pays-Bas	128,52	1,58%

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

L'évolution des différentes catégories de l'indice des prix à la consommation montre des différences entre le Luxembourg, ses pays voisins et les Pays-Bas. La Belgique présente l'évolution la plus élevée parmi les pays analysés, en particulier dans les catégories *Boissons alcoolisées et tabac* et *Logement, eau, électricité et combustibles*. L'inflation en Allemagne suit de très près mais ce sont les *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées* ainsi que la catégorie *Transports* à avoir été les plus impactées à la hausse. Aux Pays-Bas des hausses de prix plus importantes ont été enregistrées dans la catégorie *Hôtels, cafés, restaurants*, celle de *Ameublement, équipement de ménage et entretien* ainsi que celle des *Articles d'habillement et chaussures*. En France, les catégories *Enseignement* et *Communication* ont enregistré une hausse des prix plus importante par rapport aux autres pays analysés.

Tableau 2-4 : Evolution de l'inflation au niveau européen en 2021
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,47	2,59	3,21	3,22	2,07	2,83	2,53
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1,95	1,29	3,09	-0,46	0,62	-0,20	0,90
Boissons alcoolisées et tabac	2,84	2,49	2,56	5,67	3,33	4,75	1,52
Articles d'habillement et chaussures	-0,35	0,91	1,78	-0,48	0,15	1,93	0,85
Logement, eau, électricité et combustibles	4,82	4,60	2,62	11,06	3,73	6,44	4,61
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,47	1,53	2,34	0,65	1,43	2,59	1,29
Santé	0,37	0,40	0,46	0,10	-0,66	0,62	1,50
Transports	6,06	6,31	8,54	5,54	4,50	5,62	5,08
Communications	-2,04	-0,43	-0,13	0,57	2,05	0,03	-2,91
Loisirs, spectacles et culture	-0,12	1,30	1,54	1,49	1,29	1,47	0,90
Enseignement	-3,01	-0,28	1,45	0,68	2,29	-13,29	2,25
Hôtels, cafés, restaurants	1,39	1,63	2,64	2,14	0,84	2,86	2,19
Biens et services divers	2,43	1,91	3,32	1,36	1,74	2,48	2,27

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

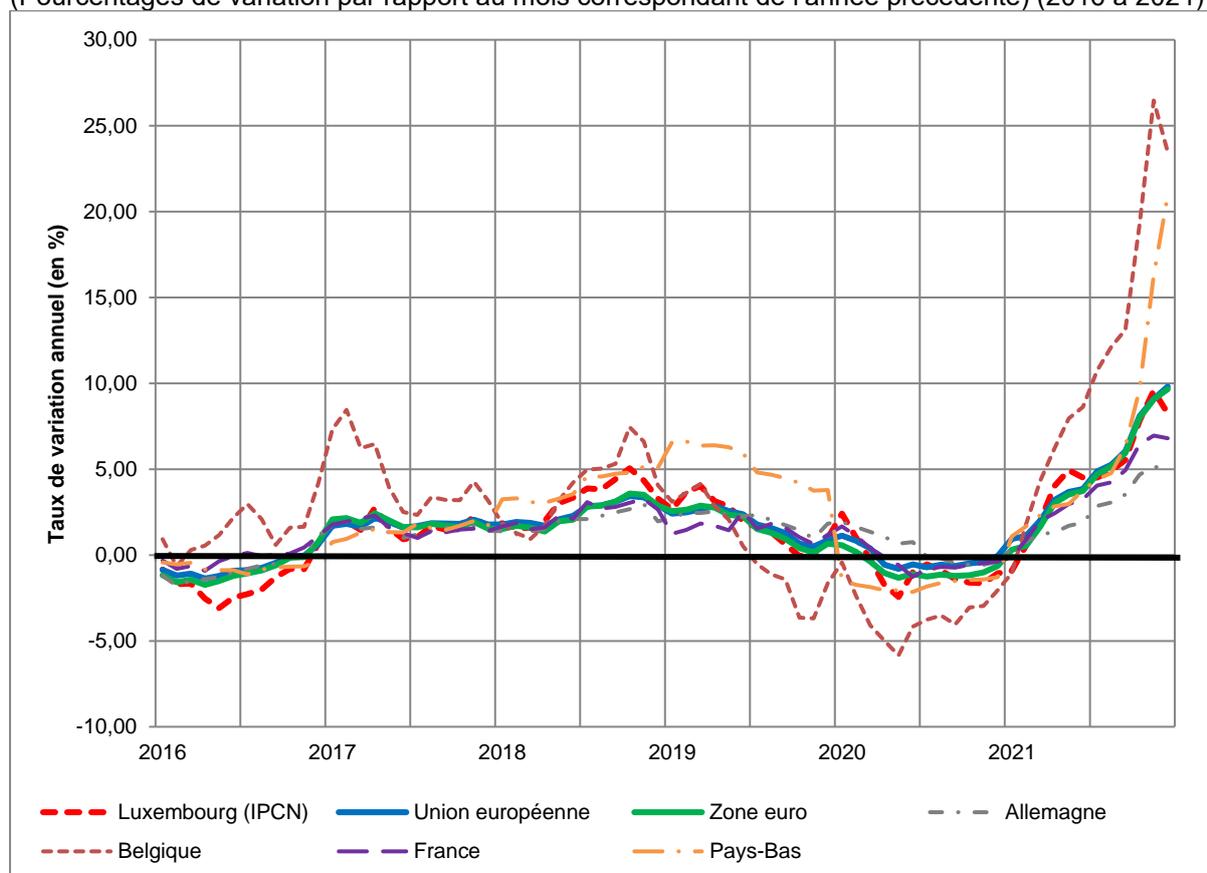
Les prix de la division *transports* ont progressé le plus fortement et ont tiré vers le haut l'inflation dans tous les pays analysés en 2021 par rapport à l'année précédente en contribuant fortement à l'inflation totale dans l'Union européenne (0,91 point de pourcentage). Elle contribue fortement à l'inflation de tous les pays analysés, entre 20,3% en Belgique et 41,3% en Allemagne. En 2021 cette division a augmenté de 6,1% en moyenne dans l'Union européenne, contre une baisse de 2,3% en 2020. L'Allemagne enregistrant la hausse la plus élevée parmi les pays analysés (8,5%), suivie des Pays-Bas (5,6%), de la Belgique (5,5%) et de la France (4,5%). Le Luxembourg enregistre une hausse de 5,1% des prix dans cette catégorie. Ceci s'explique par la hausse des prix des carburants et lubrifiants, les plus élevées en Allemagne (22,4%) et au Luxembourg (23,6%) enregistrée en 2021 suite à la reprise économique faisant suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

La division *logement, eau, électricité et combustibles* est la deuxième catégorie à être la plus impactée par une hausse des prix et à contribuer le plus à l'inflation de l'Union (0,73 point de pourcentage). En Belgique la hausse a été la plus marquée et a atteint 11,1% alors que des hausses plus limitées, même si toujours élevées ont été enregistrées aux Pays-Bas (6,4%), au Luxembourg (4,6%), en France (3,7%) et en Allemagne (2,6%). Ce sont principalement les

prix des combustibles liquides, de l'électricité et du gaz à avoir fait bondir les prix de cette catégorie. En effet, les Pays-Bas et la Belgique ont enregistré les hausses les plus élevées au niveau de l'électricité en 2021 (respectivement 22,2% et 16,2%). L'augmentation du prix de l'électricité sur les marchés de gros s'explique également par une forte demande liée à la reprise économique et par la hausse du coût de production suite à la forte augmentation des prix des matières premières (gaz naturel, charbon) et des certificats CO₂²¹. La Belgique enregistre une hausse de 39,6% au niveau des prix du gaz (après avoir connu une baisse de 13,9% en 2020) suivie par la France (21,4%), le Luxembourg (18,3%) et les Pays-Bas (16,7%). La hausse reste pour autant très marginale en Allemagne (3,7%). Alors que l'énergie thermique voit ses prix augmenter de 13,2% en France, ce sont surtout les prix des combustibles liquides à augmenter sensiblement : 50,1% au Luxembourg, 36,4% en Belgique, 17,9% en Allemagne et 17,8% en France.

La division *logement, eau, électricité et combustibles* a contribué le plus à la hausse de l'inflation totale en Belgique suivie des Pays-Bas (contribution de respectivement 1,77 et 1,01 point de pourcentage). A l'inverse en Allemagne et en France, la contribution a été plus limitée (0,55 et 0,59 point de pourcentage) suite à une hausse plus limitée de la catégorie Electricité, gaz et autres combustibles de respectivement 4,5% et 9,3%, contre une hausse se situant entre 16,1 et 25,6% dans les autres pays.

Graphique 2-6 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2021)

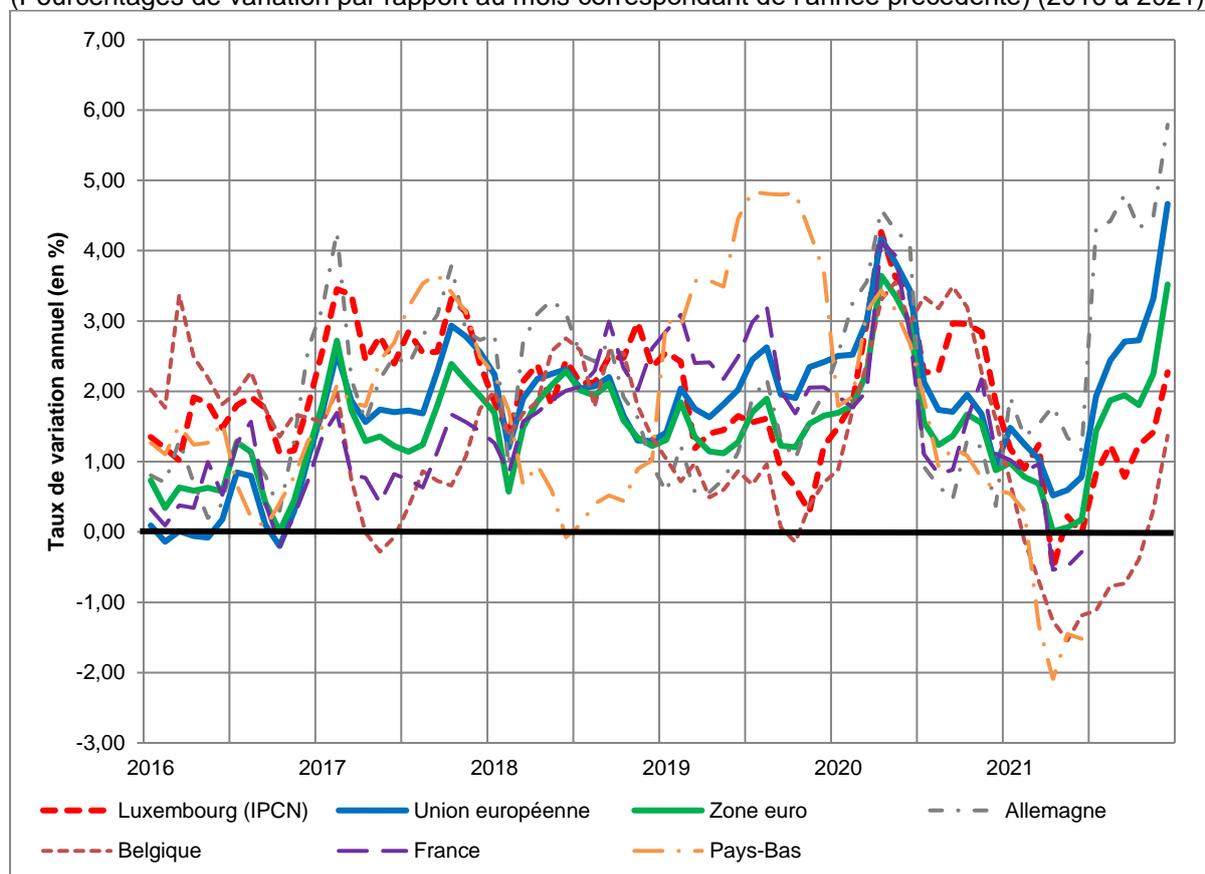


Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

²¹ <https://economie.fgov.be/fr/file/2795572/download?token=mSak8nkS>

Suit la division des *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* qui ont contribué à 0,3 point de pourcentage dans l'inflation de l'Union européenne. Les produits alimentaires enregistrent une hausse de 2% au niveau européen après avoir vu les prix augmenter de 2,6% en 2020 suite aux hausses enregistrées pendant les mois de « lockdown ». Au Luxembourg les prix alimentaires ont augmenté de 1% par rapport à 2020 (ce sont les poissons et fruits de mer à avoir connu la plus forte hausse de 3,1%). Alors qu'au cours du deuxième semestre 2021 les prix sont repartis à la hausse dans tous les pays analysés, c'est en particulier en Allemagne où l'on assiste à ce phénomène avec un taux de variation annuel de 5,8% enregistré en décembre 2021 notamment dû à l'effet de base suite à la réduction temporaire de la TVA de 19 % à 16 % et de 7% à 5% pour le taux de TVA réduit au second semestre 2020. Les prix des boissons alcoolisées ont quant à eux connu une hausse de 1,8% au niveau européen en 2021 mais alors qu'au Luxembourg ces prix sont restés quasiment stables (0,3%), en Allemagne ils ont augmenté de 2,9%.

Graphique 2-7 : Evolution de la catégorie « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à 2021)



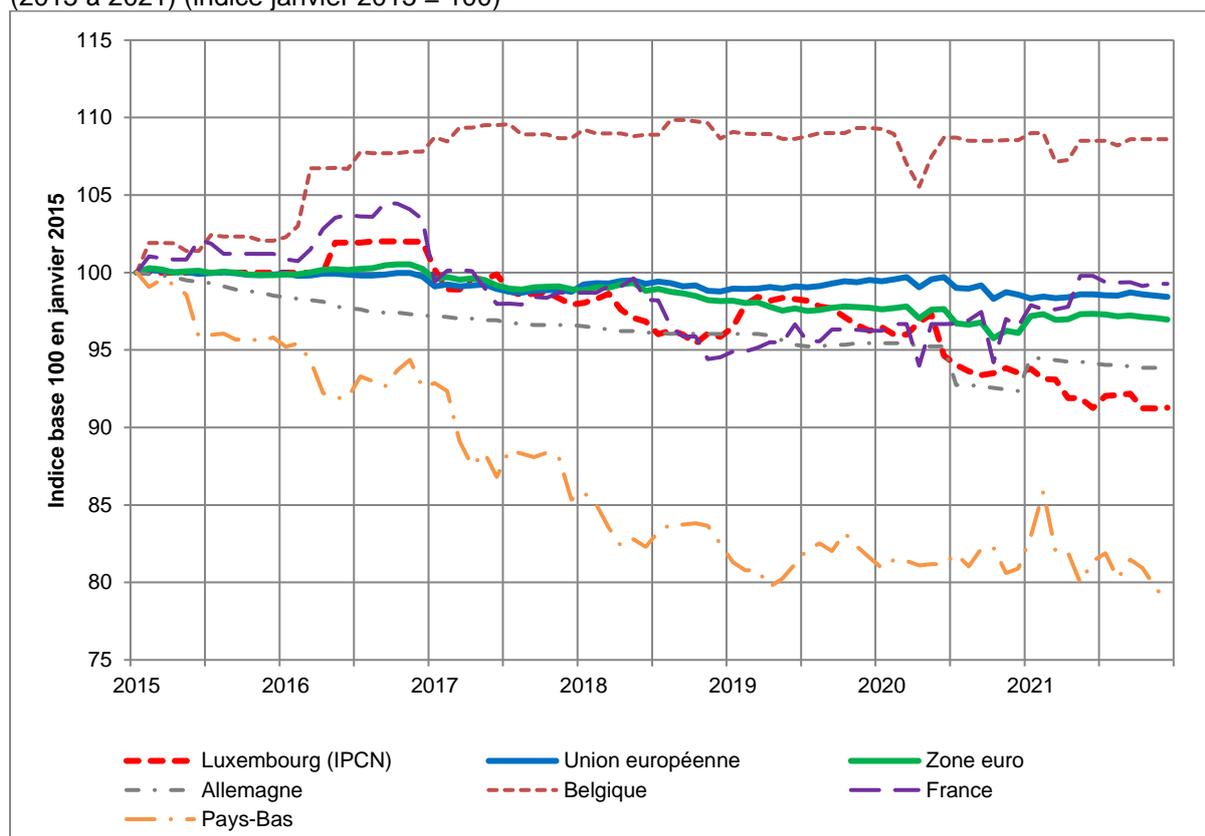
Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suit la division des *biens et services* qui en 2021 a contribué assez sensiblement à l'inflation de l'Union européenne (0,23 point de pourcentage) avec une hausse des prix enregistrée de 2,4%, principalement tirée par les services financiers. Au Luxembourg, alors que les prix ont augmenté de 2,3%, cette division a contribué à 0,38 point de pourcentage de l'inflation. La hausse enregistrée au Luxembourg est la plus forte parmi les pays analysés et s'explique par l'augmentation des prix des effets personnels et des services financiers (5,2%) et de façon moindre des soins personnels (1,9%) et de la protection sociale (1,2%). Seuls les prix des assurances ont baissé de 0,4% par rapport à 2020.

La catégorie *boissons alcoolisées et tabac* enregistre aussi une hausse de prix, principalement suite à la hausse des prix du tabac notamment en Belgique (+8,5%), aux Pays-Bas (+7,3%) et en France (+5,5%). Après une forte progression des prix des boissons alcoolisées en 2016 suite à la hausse des droits d'accise sur l'alcool éthylique au 1^{er} novembre 2015 dans le cadre des mesures du tax shift²² en Belgique et après avoir subi une nouvelle hausse en 2021 les prix ont augmenté de 8,5% en Belgique²³. Le prix du tabac a fortement progressé ces dernières années suite aux adaptations des accises en France²⁴ et aux Pays-Bas. On assistait ainsi à une hausse de la TVA sur le tabac aux Pays-Bas depuis le 1^{er} avril 2020 (après une hausse en janvier 2020) ainsi qu'en France (où l'objectif était d'arriver à 10 euros le paquet en 2020 dans le cadre de la politique de santé publique et de lutte contre le tabagisme engagée par le gouvernement français²⁵ à travers plusieurs hausses en 2020) avec un effet direct sur les prix. En moyenne, les produits de tabac ont augmenté de 3,8% dans l'Union européenne.

A l'inverse, les prix de la division *communications* continuent de diminuer globalement en 2021 (moyenne UE : -2%) ainsi qu'au Luxembourg (-2,9%) et en Allemagne (-0,1%). Cependant en France et en Belgique les prix continuent d'augmenter légèrement de respectivement 2% et 0,6%.

Graphique 2-8 : Indice des prix des services de téléphonie
(2015 à 2021) (indice janvier 2015 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

²² Le tax shift est un glissement de la fiscalité. Pour être en mesure d'abaisser les charges sur le travail, il est nécessaire de rechercher d'autres recettes, sans quoi le budget sortirait de ses rails. Ces recettes sont collectées par le biais de taxes qui portent moins atteinte à la croissance économique, telles que les taxes sur la pollution de l'environnement ou sur les produits nocifs ainsi que les taxes sur les biens de consommation. Pour plus d'informations : <http://www.montaxshift.be/>

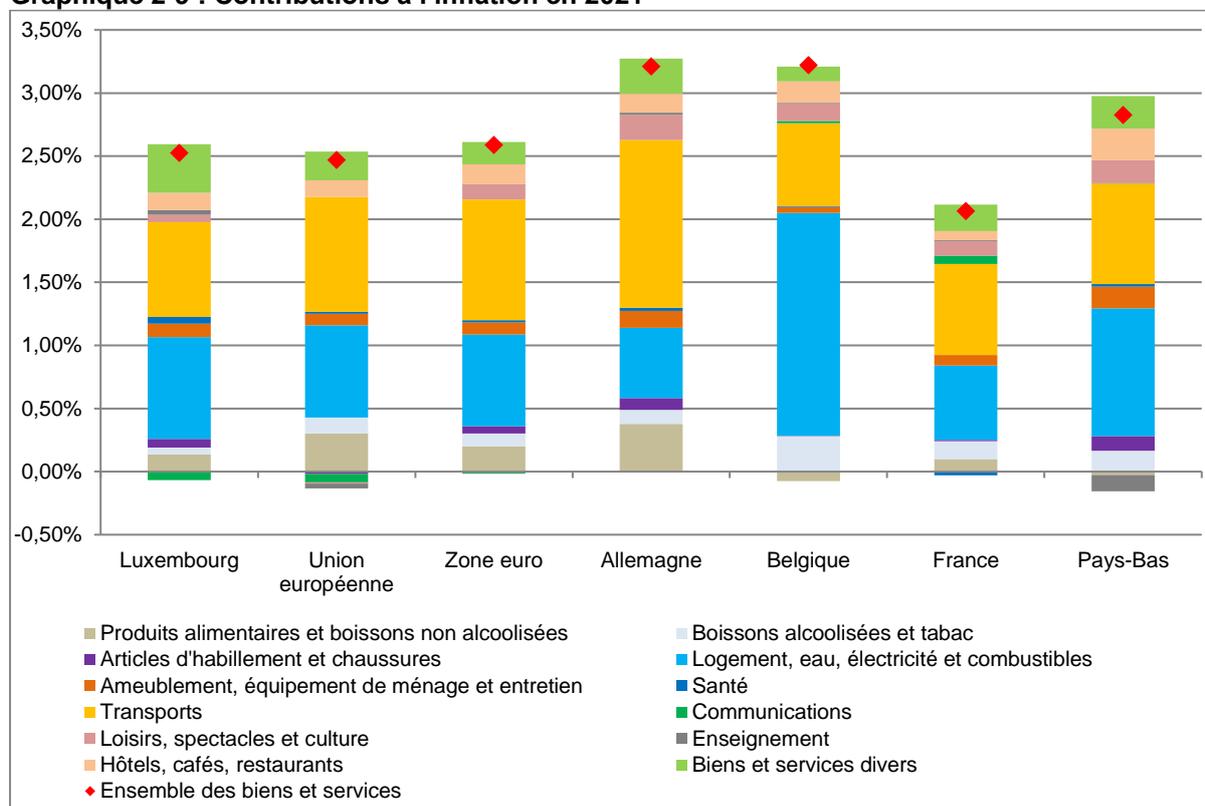
²³ <https://finances.belgium.be/fr/loi-programme/augmentation-accises-tabac>

²⁴ <https://www.senat.fr/rap/17-077-2/17-077-25.html>

²⁵ <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/lutte-contre-le-tabagisme>

Dans tous les pays, les divisions liées à l'énergie et aux produits pétroliers ont fortement contribué à la hausse de l'inflation : l'électricité et le gaz pour la division *logement, eau, électricité et combustibles* et les carburants, suite à la hausse dramatique des prix, pour les *transports*. Seules les divisions *communication* et *enseignement* sont celles à avoir tiré l'inflation vers le bas l'inflation dans certains pays de l'Union européenne.

Graphique 2-9 : Contributions à l'inflation en 2021



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-5 : Contributions à l'inflation en 2021

(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,47	2,59	3,21	3,22	2,07	2,83	2,53
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,30	0,20	0,38	-0,07	0,10	-0,03	0,13
Boissons alcoolisées et tabac	0,13	0,10	0,11	0,28	0,14	0,17	0,06
Articles d'habillement et chaussures	-0,02	0,06	0,09	0,00	0,01	0,12	0,07
Logement, eau, électricité et combustibles	0,73	0,73	0,55	1,77	0,59	1,01	0,81
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,09	0,10	0,13	0,05	0,08	0,17	0,11
Santé	0,02	0,02	0,03	0,01	-0,03	0,02	0,05
Transports	0,91	0,95	1,33	0,65	0,72	0,80	0,75
Communications	-0,06	-0,01	0,00	0,02	0,07	0,00	-0,07
Loisirs, spectacles et culture	-0,01	0,12	0,20	0,14	0,12	0,18	0,06
Enseignement	-0,04	0,00	0,02	0,00	0,01	-0,13	0,04
Hôtels, cafés, restaurants	0,13	0,16	0,15	0,17	0,07	0,25	0,14
Biens et services divers	0,23	0,18	0,28	0,12	0,21	0,26	0,38

Source: STATEC, Eurostat, Calculs: Observatoire de la formation des prix

3 Les travaux effectués par l'Observatoire de la formation des prix depuis sa création

Depuis sa mise en place en octobre 2011 suite à des discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur l'évolution de la situation économique et sociale, et ceci en vue d'accroître la transparence de l'évolution des prix à la consommation et de ses principales composantes, l'Observatoire de la formation des prix a effectué de nombreuses études portant sur l'évolution et le suivi des prix à la consommation au Luxembourg. Ces travaux sont résumés en quelques lignes ci-après :

- **La formation du prix de l'eau potable (2012)²⁶**

L'étude essaie d'éclairer les discussions concernant la tarification de l'eau et vise à expliquer les enjeux politiques de la tarification de l'eau, les composants du coût et les différents instruments de tarification possibles pour le recouvrement des coûts de la gestion de l'eau. La situation au Luxembourg y est aussi clarifiée avec des statistiques et deux modèles empiriques déterminant la fonction de demande et la fonction du prix de l'eau.

- **Modalités de la réglementation des clauses d'indexation de prix en France, Allemagne, Belgique et au Luxembourg (2012)²⁷**

Cette étude juridique, commanditée auprès du cabinet d'avocats « ChristmannSchmitt », se limite aux seuls mécanismes conventionnels et automatiques d'adaptation du prix des prestations contractuelles. Elle comprend notamment une analyse, dans une approche de droit comparé, des modalités de la réglementation des clauses d'indexation de prix au Luxembourg et dans nos pays voisins. Elle tend également à déterminer quelle serait l'opportunité d'endiguer voire de limiter la liberté de stipuler des clauses d'indexation automatique de prix dans les relations contractuelles et élabore des recommandations en vue d'une potentielle réforme de la législation luxembourgeoise. Ce travail d'envergure vise à nourrir les réflexions engagées sur les clauses d'indexation automatiques à travers l'approche comparative retenue. Les auteurs proposent également une réforme du cadre juridique pour limiter les effets des clauses d'indexation automatiques de prix dans une optique de « dirigisme économique ».

²⁶ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/perspectives-politique-economique/perspectives-politique-economique-22.html>

²⁷ https://gouvernement.lu/fr/publications.gouv_odc%2Bfr%2Bpublications%2Brapport-etude-analyse%2Bperspectives-politique-economique%2Bperspectives-politique-economique-19.html

- « **Etude 4 Frontières** » - **Analyse comparative des prix de produits identiques dans les grandes surfaces alimentaires au sein de la Grande Région** (2012²⁸, 2014²⁹, 2015^{30,31,32}, 2018³³, 2020³⁴)

L'« Etude 4 frontières » se base sur un relevé des prix à la consommation toutes taxes comprises (TTC) effectué par Nielsen dans un échantillon de grandes surfaces alimentaires de la Grande Région, proches de la frontière luxembourgeoise. L'analyse, effectuée à tous les deux ans ainsi que suite à la modification du taux de TVA en 2015, a permis de déterminer si l'offre commerciale au Luxembourg est en moyenne attractive et compétitive en termes de prix par rapport à ses voisins dans la Grande Région. Elle présente ainsi des analyses de prix de produits à plusieurs niveaux : comparaisons par pays, entre enseignes et temporelles.

- **Etude des adaptations de prix des entreprises au Luxembourg** (2013)³⁵

Durant le premier semestre 2012, l'Observatoire de la formation des prix a fait réaliser une étude juridique sur les modalités de la réglementation des clauses d'indexation de prix dans les relations contractuelles (voir ci-dessus) qui a analysé, dans une approche de droit comparé, les modalités de la réglementation des clauses d'indexation de prix au Luxembourg et dans ses trois pays voisins. Cette deuxième étude complète les conclusions de l'étude juridique précédente par une étude économique, à travers une analyse microéconomique des adaptations de prix réalisées par les entreprises au Luxembourg suite à des chocs exogènes ou à des situations anticipées.

L'étude a pour objectif d'analyser comment les entreprises au Luxembourg fixent ou adaptent les prix de leurs principaux produits et services. Elle a permis d'enrichir les réflexions précédentes par l'apport d'une vue concrète sur les pratiques en œuvre dans le tissu économique luxembourgeois dans ses relations avec les clients finaux.

- **Formation des salaires et indexation automatique: analyse comparative de quatre pays européens** (2014)³⁶

Cette étude économétrique, commandité à l'Université de Luxembourg, appliquée à quatre pays avec ou sans mécanismes d'indexation, montre que la présence d'une indexation institutionnalisée ne modifie pas significativement le processus de fixation des salaires horaires. Alors que les différences de flexibilité salariale existent, leurs causes peuvent se trouver ailleurs et pas forcément dans les mécanismes d'indexation automatique. Au-delà du périmètre de cette étude, les facteurs d'ajustement ou de rigidité des salaires pourraient plutôt

²⁸ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/ofp-002.html>

²⁹ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/ofp-007.html>

³⁰ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-004.html>

³¹ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-005.html>

³² <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/ofp-010.html>

³³ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-0071.html>

³⁴ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rt-ofp-011.html>

³⁵ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/perspectives-politique-economique/perspectives-politique-economique-26.html>

³⁶ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/perspectives-politique-economique/perspectives-politique-economique-28.html>

être recherchés à d'autres niveaux, tels que les salaires à l'embauche, la flexibilité, la part variable de la rémunération ou les changements dans la composition de la main-d'œuvre par secteur, par exemple.

- **Les prix administrés (2016)**³⁷

L'évolution des prix administrés a constitué un élément important de l'inflation au Luxembourg au cours des années. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente. Ce rapport tient à clarifier une série d'affirmations répandues concernant les prix administrés et propose une définition de « *prix administrés* » en tenant compte du fait qu'une telle définition précise et uniforme fait absence au niveau international. A cause de la nomenclature internationale, certaines des catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché et donc une mesure exacte et précise de l'évolution des prix administrés n'est pas possible. Finalement, le mode de fonctionnement et de financement des biens et services concernées par les prix administrés varient d'un pays à l'autre, et les catégories considérées comme administrées par les autorités locales peuvent également diverger d'un pays à l'autre. Enfin, le rapport effectue une analyse de l'évolution des prix administrés au niveau national et international.

- **Analyse de l'impact des interactions sectorielles sur l'évolution des salaires - Comparaison de quatre pays (2017)**³⁸

Cette étude est consacrée aux interactions sectorielles dans la formation des salaires. La motivation initiale tient à la question de l'éventuel leadership salarial au Luxembourg du secteur public ou du secteur financier, deux secteurs caractérisés par des salaires élevés et une forte croissance de l'emploi et dont l'attractivité pourrait influencer l'évolution des salaires dans les autres secteurs. Les salaires élevés dans ces deux secteurs ont-ils un impact déterminant sur l'évolution des salaires dans les autres secteurs, au point de déconnecter ceux-ci de leur réalité sectorielle propre? Y a-t-il de ce point de vue une spécificité luxembourgeoise?

- **Analyse du secteur des services de taxis au Luxembourg (2017)**³⁹

La réforme du secteur a été préparée de longue date, avec le dépôt du projet de loi en juillet 2013 et avait comme objectif un nouveau cadre légal pour les services de taxis. Les acteurs de tous bords avaient exprimé leurs critiques par rapport à la tarification en vigueur, mais aussi vis-à-vis de la transparence du secteur. La loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxi, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016 avec une période transitoire jusque fin février 2017, semble avoir provoqué les premières répercussions à la tarification avec de légères baisses de prix constatées par le STATEC à partir d'avril 2017. Ce rapport effectue donc une analyse de l'évolution des prix des services de taxis et effectue une comparaison de l'évolution de ces prix avec une évolution simulée des coûts à supporter par une entreprise,

³⁷ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-006.html>

³⁸ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/perspectives-politique-economique/perspectives-politique-economique-32.html>

³⁹ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-007.html>

présentée dans le rapport, montre que l'évolution des prix constatés par le STATEC dans le cadre du calcul de l'Indice des prix à la consommation national (IPCN) n'a en moyenne pas connu de dérapage par rapport à l'évolution des coûts à supporter par les entreprises du secteur dans la période de 2004 à fin 2012.

- **Restrictions territoriales de l'offre au sein du Benelux: analyse de données issues de l'enquête menée au Luxembourg (2018)⁴⁰**

De nombreuses entreprises luxembourgeoises affirment régulièrement faire face à des problèmes récurrents pour s'approvisionner librement auprès du fournisseur de leur choix au sein du marché intérieur de l'UE, à cause de restrictions territoriales de l'offre (RTO). Une multitude de secteurs économiques semblent concernés au Luxembourg, mais surtout le commerce et l'artisanat. Mains producteurs et grossistes obligerait en effet les entreprises à s'approvisionner auprès de filiales ou plateformes déterminées par leur système de réseaux de distribution. Le libre accès au fournisseur économiquement le plus favorable à l'entreprise luxembourgeoise serait donc souvent refusé. Ceci entraîne une triple pénalisation pour les entreprises au Luxembourg : en matière de prix (impossibilité de s'approvisionner aux meilleurs prix) ; en matière d'offre de produits et de services (disponibilité limitée) ; en matière d'efficacité (services après-vente, formations inadéquates imposées par le distributeur, etc.).

Le SG Benelux a lancé de fin 2016 à début 2017 une enquête qualitative⁴¹ permettant de recenser le ressenti des entrepreneurs belges, néerlandais et luxembourgeois sur la nature et l'ampleur des restrictions territoriales de l'offre dans le commerce de détail.

Ce rapport présente de manière synthétique les principaux résultats de cette enquête et met en avant des tendances claires dans le cadre de la problématique des RTO dans le commerce de détail au Benelux basés sur les réponses reçues de la part des entreprises localisées au Luxembourg et déclarant être affectées par les RTO.

- **Analyse de l'évolution des prix des courses de taxis au Luxembourg (2019)⁴²**

Suite à la requête de l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC), l'Observatoire de la formation des prix a été mandaté d'effectuer une mise à jour de ses analyses sur base des nouvelles observations de prix des courses de taxis réalisées par le STATEC dans le cadre du calcul mensuel des indices de prix à la consommation. Une simulation de l'évolution d'un prix libéralisé des services de taxis au Luxembourg sur base des différents coûts à supporter par les entreprises a aussi été effectuée afin de simuler l'évolution des prix des services de taxis sous des conditions d'un marché libéralisé luxembourgeois. L'OFP a donc procédé à une nouvelle simulation de l'évolution d'un prix libéralisé des services de taxis au Luxembourg suivant les différents coûts supportés par les entreprises.

⁴⁰ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rt-ofp-009.html>

⁴¹ Pour plus de détails: <http://www.benelux.int/fr/rto>

⁴² <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rt-ofp-010.html>

- **Analyse des prix à la consommation au Luxembourg – Rapports semestriels** (depuis le 2^e semestre 2012)⁴³:

Ces rapports de l'Observatoire de la formation des prix étudient en profondeur l'évolution des prix à la consommation. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier des charges comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro.

De plus, certains rapports semestriels contiennent une étude thématique portant sur des sujets spécifiques tels que :

- **Analyse de l'impact de la libéralisation des prix des leçons des instructeurs de conduite sur l'évolution des prix des leçons de conduite**⁴⁴ :

Dans le cadre de la réunion constitutive de l'Observatoire de la formation des prix en octobre 2011, le programme de travail a été arrêté de commun accord avec les représentants des consommateurs et des organisations patronales et comprenait entre autre l'analyse de l'impact de la libéralisation des prix des leçons de conduite des instructeurs de conduite sur l'évolution des prix des leçons de conduite.

Cette étude a pour objectif d'analyser les prix pour les leçons de conduite et ce, avant et après la libéralisation des prix du 11 juillet 2011 et de fournir des explications théoriques des avantages et désavantages d'une réglementation des services professionnels, surtout une réglementation par les prix (par exemple les barrières à l'entrée ou des limitations de publicité constituent d'autres formes des restrictions).

- **Secteur de télécommunications au niveau international**⁴⁵ :

L'objectif de cette étude est de comparer le niveau des prix des produits de télécommunications sur le marché belge à celui pratiqué pour des produits similaires dans les pays voisins. L'étude est basée sur les plans tarifaires des services offerts aux utilisateurs résidentiels et présente, dans son étude comparative, la position des plans tarifaires luxembourgeois dans un contexte international des produits de télécommunications.

⁴³ Lien vers tous les rapports semestriels de l'OFP :

<https://odc.gouvernement.lu/fr/publications.html?q=+prix+%C3%A0+la+consommation&b=15>

⁴⁴ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-semestriel-ofp/ofp-001.html>

⁴⁵ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-semestriel-ofp/rs-ofp-011.html>

4 Annexe 1 : Définitions⁴⁶

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

Indice rattaché à la base 1.1.1948 : L'indice rattaché à la base 1.1.1948 est l'indice publié sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948. Il peut être obtenu en multipliant l'indice base 100 en 2005 par le facteur de rattachement. La moyenne semestrielle de cet indice sert au déclenchement du mécanisme de l'échelle mobile des salaires.

⁴⁶ Dictionnaire statistique du STATEC : <https://statistiques.public.lu/fr/methodologie/definitions/index.html>

Moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948 : C'est la moyenne semestrielle qui déclenche une tranche de l'échelle mobile des salaires, ou tranche indiciaire (« *Indextranche* ») par le fait d'atteindre ou de dépasser un certain seuil (=la cote d'échéance). La moyenne semestrielle, calculée pour chaque mois, est la moyenne arithmétique des indices base 100 au 1.1.1948 des 6 derniers mois disponibles. Lorsque sa valeur dépasse la cote d'échéance en vigueur augmentée de 2,5%, une nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires est déclenchée. Ceci entraîne l'adaptation de tous les salaires, traitements et pensions. La moyenne semestrielle est également utilisée pour l'indexation de certains contrats.

Facteur de raccord : Le facteur (ou coefficient) de raccord est utilisé pour passer de l'indice base 100 en 2005 à l'indice base 100 au 1.1.1948. Il s'agit du rapport fixe entre les deux séries publiées par le STATEC pour l'IPCN. Le facteur de raccord est fixé par arrêté ministériel. Le rapport entre les deux séries (base 100 en 2005 et base 1.1.1948) est modifié (et donc aussi le facteur de raccord) lorsque le législateur décide la neutralisation, pour l'application du mécanisme de l'échelle mobile des salaires, de certaines augmentations de prix dues à la hausse de taxes ou d'accises.

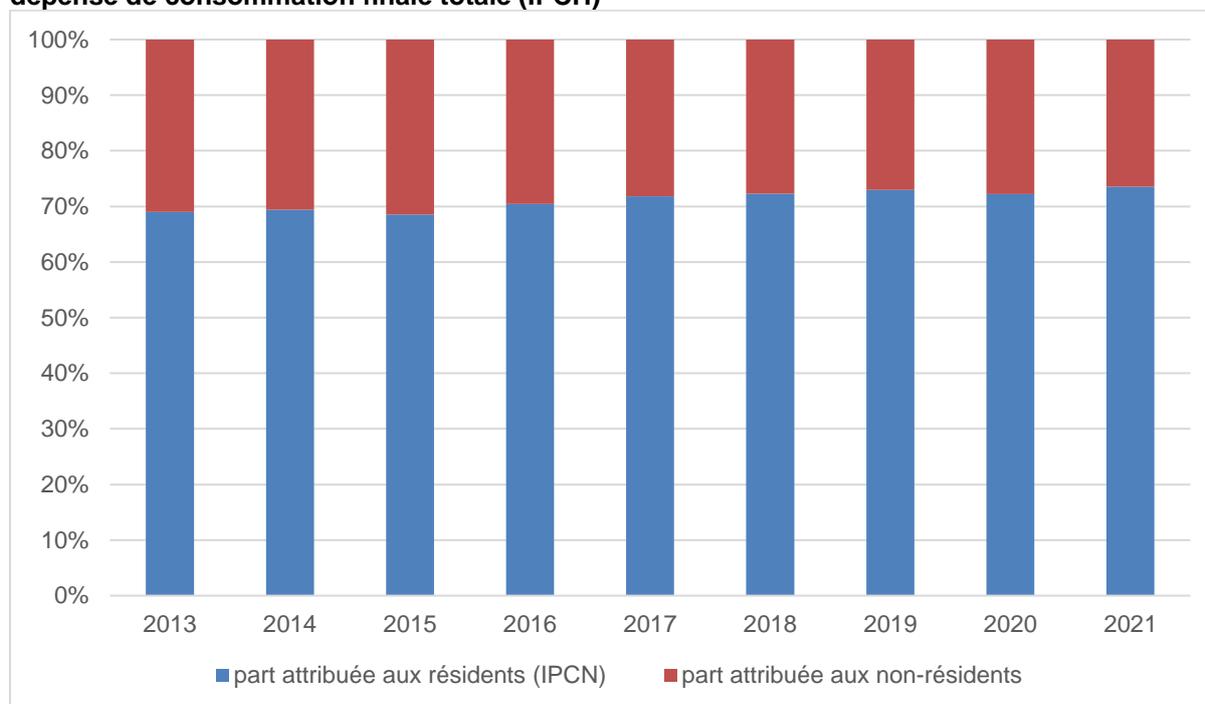
Cote d'application : La cote d'application de l'échelle mobile des salaires est un indice avec lequel les salaires sont adaptés. Souvent la valeur de la cote en vigueur à un instant donné est reprise sur les fiches de paie. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application entraîne l'augmentation de 2,5% de tous les salaires, pensions et traitements. La valeur d'une nouvelle cote d'application correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application est conditionnée par l'entrée en vigueur préalable d'une nouvelle cote d'échéance. Dans le système non-modulé de l'échelle mobile des salaires la cote d'application entre en vigueur un mois après l'entrée en vigueur d'une cote d'échéance.

Cote d'échéance : La cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires est la valeur qui, lorsqu'elle est dépassée par la moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948, déclenche une nouvelle cote d'application qui entraîne l'adaptation des salaires, traitements et pensions de 2,5%. La valeur d'une nouvelle cote d'échéance correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%.

5 Annexe 2 : Comparaison IPCN/IPCH

Au Luxembourg, l'établissement d'indices des prix à la consommation a débuté au début des années vingt du siècle dernier. L'indice national actuel (IPCN), entré en vigueur en janvier 1997, se conforme à la réglementation communautaire concernant l'indice des prix à la consommation harmonisée sur le plan européen (IPCH). Il se distingue de celui-ci par le seul fait que sa pondération exclut les dépenses de consommation des non-résidents sur le territoire luxembourgeois, alors que depuis l'année 2000 l'IPCH les inclut⁴⁷. L'IPCN représente ainsi la part consommée par les résidents sur le territoire luxembourgeois dans le total de la consommation finale des ménages effectuée sur le territoire. L'IPCH, qui représente la totalité de la dépense de consommation finale sur le territoire, se chiffre à 1000‰ et la part allouée à l'IPCN, c'est-à-dire à la consommation des résidents sur le territoire, s'élève à 735,3‰ pour l'année 2021 (contre 722,4‰ en 2020). La part de l'IPCN, exprimée par rapport à l'IPCH, varie au cours des années et est en légère progression depuis 2015.

Graphique 5-1 : Part de la dépense de consommation finale des résidents (IPCN) dans la dépense de consommation finale totale (IPCH)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

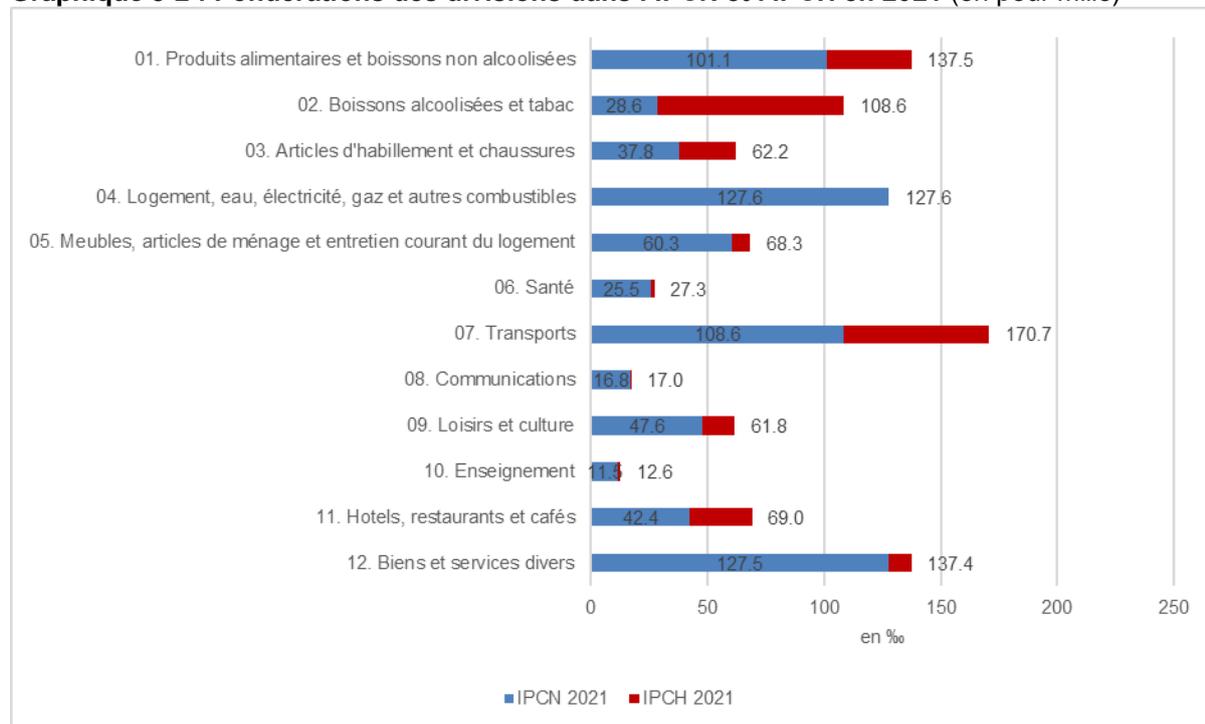
Note : Le graphique commence à partir de 2013 suite au changement méthodologique appliqué après l'année 2012

Il existe des différences dans les coefficients de pondération IPCH et IPCN des douze divisions. Ces différences sont très importantes pour les divisions « Boissons alcoolisées et tabac » et « Transports ». En particulier, certains produits tels que les carburants, le tabac et l'alcool bénéficient d'une fiscalité indirecte plus avantageuse au Luxembourg par rapport à celle des pays des consommateurs non résidents, et génère ainsi d'importants volumes de vente de ceux-ci. Des différences, cependant moins marquées, apparaissent également dans d'autres divisions tels que les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Articles d'habillement et chaussures », « Meubles, articles de ménage et entretien courant du

⁴⁷https://statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=5

logement », « Loisirs et culture », « Hôtels, restaurants et cafés » et « Biens et services divers ». Les nombreux non-résidents actifs au Luxembourg expliquent les différences qui apparaissent dans les divisions « Hôtels, restaurants et cafés » et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». Les touristes jouent évidemment un rôle au niveau du différentiel de dépense de consommation lié aux « Hôtels, restaurants et cafés » et en particulier des dépenses liées aux hôtels, et ont ainsi un impact sur la pondération de cette catégorie.

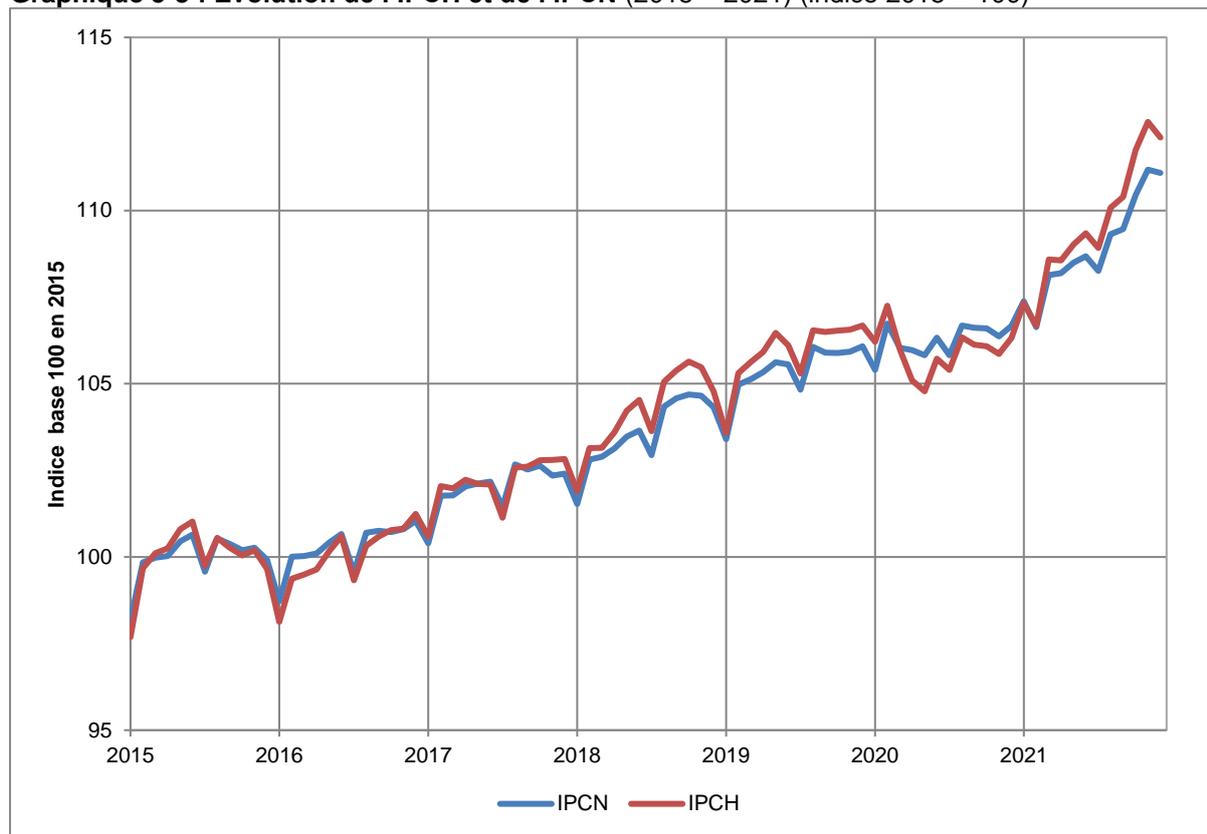
Graphique 5-2 : Pondérations des divisions dans l'IPCN et l'IPCH en 2021 (en pour mille)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

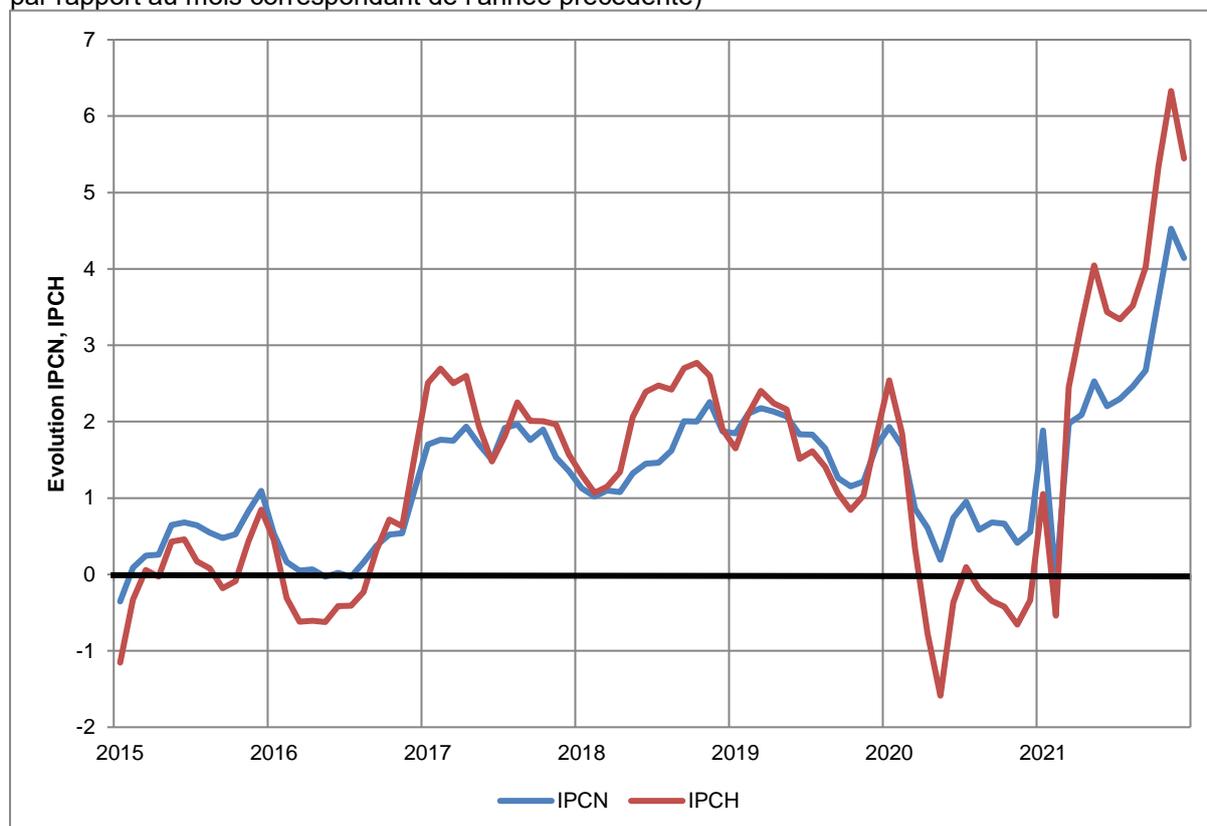
Une comparaison de l'IPCH et de l'IPCN depuis 2015 est fournie ci-après à titre illustratif afin de visualiser la différence de l'évolution des courbes. Cependant, **il est considéré plus approprié et représentatif d'utiliser l'indice des prix à la consommation national (IPCN) pour les analyses de la consommation nationale au Luxembourg car il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.** C'est notamment pour cette raison que l'IPCN est utilisé comme élément déclencheur des tranches indiciaires.

Graphique 5-3 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (2015 – 2021) (indice 2015 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 5-4 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (données mensuelles, pourcentage de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix